

Rapport n°1 : Verbatim du conseil d'administration du 21 décembre 2017

Rapporteur (s) :	Nicolas CHAILLET, Président
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	24 janvier 2018

- | | |
|--|-------------------------------------|
| Pour délibération | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour échange/débat, orientations, avis | <input type="checkbox"/> |
| Pour information | <input type="checkbox"/> |
| Autre | <input type="checkbox"/> |

Ordre du jour :

1) Approbation du verbatim du CA du 14 novembre 2017	1
5) Convention attributive d'aide ISITE-BFC	2
2) Budget rectificatif 2017	6
3) Budget initial 2018	10
4) Indicateurs contrat de site.....	18
6) Ouverture de nouveaux Masters UBFC pour la rentrée 2018	19
7) Relations internationales	21
8) Primes pour charges administratives	25
9) Evolution UBFC, point de situation.....	26

(La séance est ouverte à 14 h 12 sous la présidence de M. Nicolas Chaillet,
Président de la COMUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Chaillet. - Bonjour à toutes et à tous.

Nous avons le nombre requis, en tout cas le nombre suffisant, nous pouvons donc démarrer ce dernier conseil d'administration de l'année 2017.

Merci pour votre présence.

Je vous propose de bousculer un peu l'ordre du jour pour qu'après la question du verbatim, nous passions à la convention attributive d'aide de l'I-Site. Nous avons en effet là un sujet de calendrier. Il faut que cette convention parte très vite à Paris, une fois approuvée, pour être signée demain par le président de l'ANR. On est donc assez pressés. Si vous en êtes d'accord, on la passera en priorité et on reprendra le cours normal.

Je dois également vous signaler des changements dans la représentation de la Région Bourgogne Franche-Comté au sein de notre conseil d'administration. Océane Charret-Godard et Luc Bardi seront remplacés respectivement par Madame Maude Clavequin, qui est la nouvelle vice-présidente qui reprend les fonctions d'Océane Charret-Godard sur l'enseignement supérieur et la recherche, et puis Monsieur Stéphane Guiguet qui est un élu également de la Région. Mais, cet après-midi, nous accueillons avec plaisir Madame Chopard qui est également élue à la Région, en charge des questions d'enseignement supérieur et de recherche. Elle représentera le Conseil régional au Conseil académique. Madame Chopard ne pourra pas voter cet après-midi mais nous l'accueillons avec grand plaisir.

Mme Chopard. - Merci.

1. Approbation du verbatim du CA du 14 novembre 2017

M. Chaillet. - Nous allons commencer par le verbatim du 14 novembre dernier.
Est-ce que vous avez des amendements à y apporter ?

Mme Traxer. - Page 34 : « *Il faut s'appuyer sur des règles de vote, comme le CA, le CM, etc.* » J'ai dû parler des conseils, il faut donc retirer CM (conseil des membres).

M. Chaillet. - Très bien, merci.
Y a-t-il d'autres commentaires ?

M. Trichard-Comparot. - C'est plutôt une information qu'une remarque sur le document. À un moment, je parle de la situation du CROUS suite à une question qui a été posée par une conseillère. C'est juste pour signaler que cette situation n'a plus lieu. C'est-à-dire que sur les campus de l'académie de Dijon, désormais, sur présentation du badge professionnel ou étudiant, les usagers ou les personnels peuvent payer avec leur carte bancaire.

C'est une précision que je tenais à apporter parce que j'avais indiqué que l'établissement avait voulu modifier ce problème le mois dernier.

M. Chaillet. - Merci pour cette précision.
Y a-t-il des commentaires sur le verbatim ? Non.
S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote :
Qui s'oppose à l'adoption de ce verbatim ?
Qui s'abstient ? Une abstention.
Je vous remercie.

5. Convention attributive d'aide ISITE-BFC

M. Chaillet. - Nous passons tout de suite à la question de la convention attributive d'aide I-Site.

M. Dereux. - Bonjour à tous. Je vais vous présenter un point d'étape sur le projet I-Site en même temps que les grandes lignes de la convention attributive d'aide de l'ANR au projet I-Site BFC jusqu'en 2020.

Sur cette première planche, vous avez le résumé de la façon dont le projet I-Site est financé sur les quatre prochaines années. Le principe du PIA, c'est qu'il y a un capital sous-jacent aux Labex Action et Lipstic ainsi qu'à l'Idefi Talent Campus. Ce sont des capitaux gagnés lors du PIA 1 qui ont produit des intérêts ou qui ont permis le fonctionnement de ces projets jusqu'à aujourd'hui. Ces capitaux sont regroupés avec les capitaux qui sont sous-jacents au projet I-Site du PIA 2 qui a été sélectionné en janvier 2016. Ce qui fait que, sur la première colonne, il y a un capital de 330 millions d'euros qui produit des intérêts à des taux différents suivant qu'il s'agit de projet PIA 2 ou PIA 1. Ceci génère les intérêts que vous avez dans la troisième colonne. Pour que cette dotation annuelle constituée des intérêts soit arrondie à 10 millions, le CGI ou l'ANR utilisent une subvention complémentaire de 671 000 €.

La dotation annuelle fait en moyenne 10 millions d'euros. Sur 4 ans, cela doit faire 40 millions.

Sur la planche suivante, vous voyez que l'ANR ne va pas distribuer de façon linéaire les 40 millions en disant 10 millions par an. Si vous vous en rappelez, elle a déjà opéré un préfinancement de 5 millions versé à l'été 2016. Vous le voyez sur la troisième ligne, deuxième colonne de cette planche. Il lui reste donc à verser 35 millions qui ne sont pas répartis de façon linéaire mais qui correspondent au fait d'avoir beaucoup plus de versements au début du projet de façon à tenir compte de la contrainte d'éligibilité des coûts qui fixe une échéance au 31 décembre 2020. Ce qui veut dire que la subvention I-Site BFC devra justifier de l'éligibilité des coûts, les engager, les avoir soldés avant cette date. Pour que ce soit possible, il faut qu'il y ait davantage de crédits qui soient versés dans les années initiales du projet.

Pour cette raison, il y a une colonne qui s'appelle "notification", qu'on aurait pu aussi appeler "2017" si on avait été payé en 2017. Il faut regarder la ligne en bleu foncé qui vous donne le montant exact qui sera versé. Il y a 8,866 millions d'euros environ qui seront versés à la signature de la convention par le président d'UBFC. En 2018, il va s'ajouter deux versements, en avril et en octobre, pour un total de 9 622 050 €. Ce qui fait qu'en 2018, il y aura environ 18,5 millions d'euros de recettes qui vont permettre d'engager un maximum d'actions et d'être sûr d'arriver à dépenser le maximum de la subvention avant la fin de la période probatoire.

Le versement suivant, donc en 2019, sera de 9 622 050 €. En 2020, il décroît, c'est 5 377 805 € et l'ANR se réserve un solde de 1 511 798 € qu'UBFC devra avancer avant la fin de 2020 et qu'UBFC ne récupérera que contre des rapports financiers envoyés à l'ANR dans les délais voulus. C'est le solde classique de tout projet où il faut satisfaire toutes les obligations avant de toucher ce solde.


Sur la planche suivante, vous avez la vue d'ensemble des financements ANR liés à I-Site BFC en reprenant un historique depuis le début du PIA 1. Vous avez, sur la première ligne, "Dotation « IDEX-ISITE » versée à UBFC" où vous voyez qu'on a commencé à recevoir des versements à partir de 2016, ce sont les 5 millions. Pour l'année 2017, c'est ce qui correspond à la notification du tableau précédent et, ensuite, les versements que je vous ai annoncés : 2018, 2019, 2020 moins le solde que vous retrouvez à l'avant-dernière colonne de la première ligne. La dotation totale devrait être de 40 millions d'euros.

Les trois lignes "Dotation Labex, Action", "Dotation Lipstic", "Dotation Talent Campus" sont qualifiées par "versée à la FCS" parce qu'initialement, ces projets ont eu comme porteur légal la FCS. Vous voyez que la FCS a perçu de l'ANR des montants jusqu'en 2017. Les chiffres en rouge sont des montants perçus par la FCS au titre des Labex et de l'Idefi en 2017.

Maintenant que les projets Labex et Idefi, par le règlement du PIA, sont agrégés à l'I-Site pour les années qui viennent (2018-2019), il faudra déduire de la dotation IDEX I-Site que vous avez en première ligne les montants dus aux Labex et à l'Idefi qui ont tous une date de fin de projet au 31.12.2019.

Il y a une dernière colonne en 2020 où vous voyez qu'il y a encore des versements qui sont faits à la FCS pour un total de 2 095 343 €, ce qui correspond à l'équivalent du solde de ces projets.

Il y a une différence par rapport à ce que je vous avais déjà présenté lors d'un précédent conseil d'administration l'été dernier. La différence, ce sont les trois chiffres en rouge qui, à l'été dernier, étaient anticipés comme devant se trouver trois lignes plus bas. C'est-à-dire qu'il était anticipé, à ce moment-là, qu'en 2017, on aurait dû payer les Labex et l'Idefi. Cela aurait dû être le cas si la signature de la convention



était intervenue en 2017. Mais il semble que l'ANR ait tout fait pour que cela ne se produise pas, de sorte qu'elle a déjà payé les Labex et l'Idefi. On récupère donc, au titre du projet I-Site proprement dit, ces montants qui redeviennent disponibles.

Ce que vous voyez sur la ligne en bleu foncé, ce sont les montants alloués aux projets I-Site proprement dits, déduction faite des Labex et de l'Idefi. Dans l'avant dernière ligne du premier tableau, vous voyez une ligne qui s'appelle "Frais de gestion", c'est 8 % des coûts éligibles ANR. Il y en a pour un total de plus de 2,6 millions d'euros de frais de gestion si tout est dépensé puisque c'est calculé par rapport aux coûts éligibles.

En budget éligible proprement dit, c'est-à-dire ce qui sera à disposition des différents acteurs du projet, des lauréats des appels d'offres, etc., ce sont les montants sur la ligne en bleu clair, la dernière ligne du premier tableau. La somme de ces lignes, si on intègre l'équivalent par rapport au solde, ce sera un peu plus de 32,5 millions d'euros exprimés en coûts éligibles sur la totalité du projet.

Je rappelle que le projet a une date de fin au 31.12.2020, qu'en 2020, le projet sera évalué par le jury international qui sera à peu de chose près identique à celui qui a sélectionné le projet, que si l'évaluation est positive, la dotation I-Site BFC sera acquise sans limitation de durée. Il y a donc un enjeu extrêmement important au vu des sommes que je vous rapporte ici.

Dans le tableau du dessous, c'est simplement un résumé qui reprend en première colonne les versements effectués jusqu'à présent par l'ANR à la FCS. En deuxième colonne, ce sont les montants à verser à la FCS par UBFC au titre des Labex et de l'Idefi. Ce qui démontre que les sommes totales qui seront versées au titre des Labex Action, Lispsitic et Idefi Talent Campus correspondent bien aux montants qu'ils étaient censés recevoir au titre des différents contrats qui ont été conclus en 2011.


Est-ce qu'il y a des questions sur ce tableau ? Sinon, je passe à la suite.

Dans le dernier tableau, vous avez un résumé du budget glissant du projet I-Site. Je rappelle que le projet amendé prévoit que le budget glissant doit être approuvé par le CA d'UBFC annuellement. On réactualise le budget en fonction des différents aléas ou les circonstances mais on vous présente à chaque fois un budget glissant avec, en plus, l'historique des années passées pour les grandes masses.

Ce budget doit théoriquement vous être proposé par le comité de pilotage du projet I-Site mais, pour des raisons de calendrier, ce comité de pilotage aura lieu demain. Il y a déjà eu une réunion préparatoire mais le vote officiel n'interviendra que demain. Ce qui vous sera demandé aujourd'hui, c'est d'approuver ce budget sous réserve du vote positif du Copil de demain. Ceci dit, le Copil a déjà travaillé cela mais il y a un délai qui est prévu pour que les établissements puissent l'examiner en interne puisqu'il comprend un représentant de chaque établissement. Pour une raison de télescopage de calendriers, on a le CA qui est positionné un jour avant le Copil I-Site et il y a la nécessité de devoir signer la convention attributive d'aide avant le 31.12. Ce qui fait un sac de nœuds qui fait que je suis obligé de vous proposer de voter ceci sous réserve d'un vote positif officiel du Copil de demain.

Le budget que je vous avais soumis l'été dernier était un budget glissant. Je vous avais en effet proposé d'adopter deux budgets puisque, au moment où nous étions en négociation avec l'ANR, il n'était pas clair que le budget optimal qu'on souhaitait pouvait être exécutable à cause de contraintes qui étaient exprimées dans le règlement financier. Pour cette raison, je vous avais soumis deux budgets que vous aviez approuvés. Sur cette base, le président d'UBFC a pris l'initiative, avec le conseil des membres, d'écrire une longue lettre qui expliquait que le règlement financier était contradictoire avec les objectifs non seulement du projet mais du PIA en général. UBFC n'a pas été la seule entité à avoir remonté ce genre de remarque à l'ANR. Il devrait donc bientôt y avoir un règlement financier modifié qui sera publié. Ce que j'ai appris du président d'UBFC, c'est qu'on lui avait assuré oralement que les demandes qu'avait formulées UBFC l'été dernier avaient été traitées favorablement. Ce qui fait qu'aujourd'hui, je soumetts l'option du budget qui correspondait au cas idéal où on pouvait obtenir des aménagements du règlement financier. C'est le premier point.

Le deuxième point, ce sont deux modifications dans le budget tel qu'il est présenté par rapport à ce que je vous ai présenté l'été dernier. La première modification concerne les deux lignes en rouge. Ces deux lignes représentent à peu près 1,5 million exprimés en coûts éligibles au titre des écoles doctorales et puis une petite modification de quelques dizaines de milliers d'euros sur l'équipe de coordination gestion et suivi. La somme totale correspond, exprimée en coûts éligibles - il faut donc ajouter les frais de gestion - aux chiffres en rouge de la planche précédente dont je vous disais qu'on les avait récupérés alors qu'on croyait, l'été dernier, qu'on devait les payer au titre des Labex et de l'Idefi. Je vous avais expliqué l'été dernier qu'à cause de cela, certaines actions du projet I-Site avaient été éliminées. Le fait de récupérer un peu plus qu'un



million et demi permet de restaurer une des lignes qui avait été éliminée. Le comité de pilotage I-Site a souhaité que cette ligne soit restaurée.

Il s'agit d'un total d'un million et demi réparti sur 2018-2019-2020 au titre des écoles doctorales. Ce sont des soutiens aux écoles doctorales moyennant certaines conditions, c'est-à-dire que ces thèses servent de monnaie d'échange pour passer des alliances internationales entre *graduate school* ou école doctorale.

Il y a une deuxième modification globale dans le budget, c'est que par rapport au budget que je vous ai soumis l'été dernier, le budget qui avait été fait à l'époque l'avait été sans connaître l'échéancier de versement par l'ANR. Maintenant qu'on le connaît, cela a permis d'aménager beaucoup mieux la répartition en fonction des années. C'est pour cela qu'il y a beaucoup plus d'engagements au début du projet, notamment par rapport aux colonnes qui s'appellent « Appel à projets 2 2017 et 2018 ». Ce qui veut dire que c'est en fait un seul et même appel à projets qui a été clôturé la semaine dernière. Vous voyez que nous engageons, à ce titre, 3 747 000 € + 11 357 000 €, donc une somme beaucoup plus importante au début du projet de façon à garantir que nous avons consommé le maximum de crédits avant la fin du projet.

Si vous vous étonnez du fait qu'il y ait encore de l'argent à engager en 2020, c'est parce que dans les changements du règlement financier, il y a certaines dérogations qui permettent que des coûts engagés avant la fin du projet restent éligibles au-delà de la date du 31.12.2020, notamment les thèses qui auront été engagées 6 mois avant la fin de la date officielle du projet. Elles resteront en effet éligibles au-delà du 31.12.2020, de même que certaines catégories de personnels supports. Il y a certains types de coûts qui auront une durée d'éligibilité plus grande, ce qui explique pourquoi il restera quelques engagements en 2020.

Voilà pour les changements.

Ce qui va vous être demandé, c'est non seulement d'approuver la contribution attributive d'aide mais, en même temps, sous réserve de validation définitive par le comité de pilotage, l'utilisation des fonds PIA que vous avez ici.

J'ajoute que le tableau que vous avez ici ne concerne que les fonds PIA et que, dans un prochain CA, j'espère pouvoir compléter ce tableau avec une explication de comment la Région va concrètement renforcer l'intensité du projet I-Site. C'est en cours de négociation.

Avant de passer au vote, j'ai une dernière "planche" à vous montrer. Il s'agit de l'état des lieux au jour d'aujourd'hui par rapport à l'appel d'offres en cours. Ce sont des statistiques par axe. Si vous vous en rappelez, il y a trois axes dans le projet I-Site, l'axe 1 qui est Matériaux avancés et systèmes intelligents, l'axe 2 qui est Territoire, environnement, aliment, l'axe 3 : Soins globaux individualisés.

Vous avez les différentes catégories d'instruments qui ont été ouverts pendant l'appel à projets 2. Vous avez le bilan par axe, donc par rapport à ce que les personnes ont déposé et ont déclaré appartenir à tel ou tel axe. Quand ils ont déclaré être interdisciplinaire, cela apparaît aussi. C'est pour cela que vous avez "axe 1,2" ou « axe 1,3 », etc. Vous avez le bilan total et la dernière ligne en rouge vous donne la cible du nombre de projets qu'on espère pouvoir valider.

Au total, nous avons reçu 84 projets, on a la cible d'en retenir 35 en tout, ce qui correspond à un beaucoup plus fort taux d'acceptation que lors de l'appel à projets 1. Pour l'appel à projets 1, on avait 90 projets soumis, on en a retenu 24 donc cinq masters. Il y avait donc moins de 20 projets retenus alors qu'ici, il y a trois projets de master qui ont été retenus. Cet appel d'offres là est déjà clos et arbitré. En fait, sur 35 projets, on a 32 projets de recherche qui vont être financés au lieu de 19.

Je ne commente pas davantage ce tableau, sauf si vous avez des questions par rapport à cela.

M. Chaillet. - Merci Alain. Avant de vous passer la parole, quelques mots sur ce qu'Alain Dereux vous a dit sur la question des durées d'éligibilité. Au mois de juillet dernier, lorsque les budgets du projet ISITE-BFC avaient été présentés, il y avait deux budgets, un budget optimiste qui nécessitait une évolution du règlement financier et le budget avec le règlement financier de l'époque.

Je ne peux malheureusement pas vous prouver aujourd'hui que le règlement financier va être modifié mais j'ai suivi cette affaire depuis juillet, à partir de la lettre que nous avons écrite, et j'ai des éléments vraiment tangibles qui me conduisent à penser que les feux sont au vert sur ces questions.

Je vais rapidement vous redécrire les choses. Il y avait un sujet sur les RH, c'est-à-dire le fait que hors doctorants et post-doc, à ce stade dans le règlement financier d'aujourd'hui, on ne pouvait pas excéder 6 mois après la date de fin d'éligibilité de la période probatoire. Ceci va être modifié pour que les catégories *fellowship* rentrent dans la même catégorie que les doctorants. Autrement dit, cela pourra aller 3 ans après



la durée de la fin d'éligibilité de la période probatoire.

C'était un premier point très important pour nous puisque nous avons tout de même, dans le cadre de l'I-Site, cet appel *fellowship*.

Il y avait par ailleurs la question des dépenses de fonctionnement qui n'excédaient pas non plus 6 mois après la date de la fin d'éligibilité. Autrement dit, pour nous, cela nous menait, sauf erreur de ma part, à octobre 2020. Or, l'I-Site finance les masters en anglais sur 4 ans, ce qui pose un gros problème pour ceux qui seront financés en 2019, qui ne seront financés qu'une année.

Le règlement financier va évoluer pour que ce soit 2 ans après la date de fin de la période probatoire, ce qui va permettre de financer 4 ans ceux qui ont ouvert cette année, 4 ans ceux qui ouvrent l'année prochaine. Pour ceux qui ouvrent en 2019, ce sera 3 ans, sachant que j'ai considéré qu'on ne pouvait pas aller plus loin dans la négociation que 2 ans après la fin de la période probatoire. Deuxièmement, cela affichait de notre part un manque d'ambition sur le fait que l'I-Site allait être confirmé. Parce que quand on ouvre un master en 2019 et qu'on a 3 ans de financement, qu'on est évalué en 2020 pour la pérennisation, on s'en contente parce qu'on fait tout ce que l'on peut pour pérenniser l'I-Site et là, pour le coup, qu'il n'y ait plus de problème.

Un autre point qui n'était d'ailleurs pas au cœur de nos questionnements, c'est la question de la compensation des décharges d'enseignement qui n'était pas dans le règlement financier. Désormais, ce sera possible. Je ne peux pas vous produire aujourd'hui le règlement financier car l'ANR ne l'a pas encore complètement finalisé précisément sur cette question. Il y a encore des débats sur le plafond d'autorisation de décharges annuelles d'enseignement sur les projets. L'ANR nous a même demandé ce que nous en pensions, ce à quoi nous avons répondu. Je ne vais pas vous donner de chiffres car ceux que j'ai sont encore vraiment sujets à discussion mais cela fera l'objet d'une demande, chaque année à l'ANR, d'autorisation sous réserve que l'on soit sous le plafond autorisé. Mais sachez que nous aurons des coûts éligibles de décharges d'enseignements pour des collègues qui seraient très impliqués dans tel ou tel projet I-Site.

Une toute dernière chose sur ce point, c'est la possibilité d'effectuer des prestations entre partenaires et donc de faire non pas des facturations internes mais des facturations de prestations entre partenaires. Ces coûts seraient également éligibles, ce qui est aussi une bonne chose parce qu'il y a des coûts d'utilisation de plateforme qui peuvent faire appel à des facturations internes aux projets.

Cela étant dit, avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter ce budget.

M. de la Brosse. - Est-ce qu'on est confiant sur le fait que l'on va réussir à engager tous les moyens qui sont alloués ? On voit qu'on est déjà un peu en retard.

M. Chaillet. - C'est une très bonne question. Je ne vais pas te dire que nous ne sommes pas confiants. Nous sommes bien sûr confiants, sachant que cela prend du temps. Nous ferons le maximum pour cela.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Je me permets de dire que remettre la ligne concernant le doctorat est une très bonne chose. C'est pour le coup complètement en ligne avec la politique d'UBFC.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote :


Qui s'oppose à l'adoption de ce budget ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à la convention attributive d'aide. Je redonne la parole à Alain Dereux, s'il veut la commenter une seconde.

M. Dereux. - Le commentaire est dans les premières "planches" que je vous ai données, sur les masses financières. Après, dans la convention attributive d'aide, il y a un changement par rapport à la configuration initiale du projet. Pour pouvoir faire les reversements à la FCS d'ici à 2020 inclus, puisqu'il y a des soldes à leur reverser, il faudra inclure la FCS dans le consortium. C'est quelque chose qui vous a déjà été exposé lors d'un CA précédent.



Le principal changement depuis, c'est que l'ANR a inventé un nouveau statut qu'on appelle "bénéficiaire non-partenaire ». Ce qui fait que la FCS va apparaître dans la convention comme bénéficiaire non-partenaire. Jusqu'à présent, cela correspond au statut que nous lui avons donné dans le comité de pilotage du projet I-Site où elle était partenaire sans droit de vote. C'est là le principal changement.

Pour le reste, vous avez dû avoir copie de la convention. Je ne vais pas la passer en revue en détail, sauf si vous attirez mon attention sur l'un ou l'autre des éléments. Les éléments principaux sont le rythme des versements. La convention peut vous apparaître un peu confuse parce qu'elle mélange deux aspects, l'origine des crédits, c'est-à-dire les capitaux sous-jacents et leur destination. Il faut donc bien avoir en tête que l'ANR, pour des raisons de justificatif devant le Premier Ministre, est obligée de démontrer l'origine des crédits, ce qui lui prend plus de temps que de nous expliquer leur destination dans la convention. C'est pour cela que ça peut paraître un peu difficile à saisir au premier abord. Mais tout a été reconstruit à l'euro près.

M. Chaillet. - Je peux témoigner du fait que ces tableaux sont à première vue incompréhensibles, vu que c'est l'origine des crédits, pour ce que l'on va toucher. C'est un peu complexe mais cela correspond effectivement bien.

Deuxièmement, cette convention fait suite à la convention de préfinancement que vous aviez validée en juillet 2016 et qui court jusqu'à la fin de l'année. Ce qui signifie qu'il faut que l'ensemble des partenaires signe cette convention d'ici la fin 2017, autrement dit demain.

Est-ce que vous avez des questions sur cette convention ?

Nous reviendrons vers vous sur la question des versements à la FCS des Labex et de l'Idéfi puisque ce sont des conventions de versement que nous devons faire avec eux et qui vont être à l'étude tout début janvier.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Qui s'oppose à ce que je signe cette convention attributive d'aide ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

2. Budget rectificatif 2017

M. Chaillet. - Nous restons dans les chiffres et nous passons à présent au budget rectificatif 2017 puis au budget initial 2018. Je laisse la parole à Olivier Prévôt pour qu'il présente le budget rectificatif 2017.


M. Prévôt. - Merci. Je voudrais tout d'abord signaler la présence de Madame Maud Girin qui représente le rectorat. Je vous remercie pour votre présence.

Je vais demander au service financier d'UBFC de bien vouloir nous rejoindre pour les questions techniques auxquelles je ne pourrais pas répondre.

A ce stade, je vais vous présenter les éléments clés dans une version que j'espère la plus pédagogique possible du BR et du BI et puis ensuite les votes formels sur les tableaux, comme il est nécessaire de le faire. Si vous avez des questions qui dépassent mes compétences, on essaiera d'y répondre à plusieurs voix.

Un rappel des éléments importants. Entre le budget initial 2016 et aujourd'hui, il s'est passé bien des choses, des bonnes choses, mais qui ont un impact budgétaire assez notable. On le verra tout à l'heure lorsqu'on parlera du budget initial puisque pour avoir les idées en masses, nous étions en évaluation de dépenses à environ 4 millions envisagés au budget initial 2016 et nous serons au-delà des 15 millions cette année. En fait, il faut prendre en considération que l'évolution d'UBFC est telle que nous ne sommes pas dans des logiques d'ajustements lorsqu'on parle du BR comme on pourrait l'être dans des établissements classiques qui, en vitesse de croisière, ont des budgets rectificatifs pour ajuster à la marge l'évaluation qui a été faite en budget initial. C'est un premier élément d'appréciation.

Le deuxième est plus interne. Je vous rappelle que la situation était particulière au sein d'UBFC parce que c'est un jeune établissement et que, par ailleurs, dans une période assez longue située en mars-avril-mai et c'est le cas encore aujourd'hui, nous n'avions pas de directrice générale des services et nous



n'avions pas de responsable financier. Il y a donc eu une césure importante puisque celles et ceux qui avaient conçu le budget initial 2016 ne sont plus dans la maison aujourd'hui. C'est donc un exercice particulier et je souhaite le dire devant les services qui ont fait de leur mieux pour vous présenter un budget rectificatif et un budget initial digne de ce nom mais dans un contexte qui n'est pas toujours très confortable.

Si on regarde les recettes, il y a quatre points essentiels à retenir. Le premier, c'est que ce sont des recettes dites nouvelles, c'est-à-dire des recettes qui n'étaient pas prévues au moment de la rédaction du budget initial 2016 et qui sont apparues par la suite, notamment les subventions de l'Etat à hauteur de 130 000 €. C'est d'ailleurs la recette la plus importante. Et puis un projet de recherche qui n'était pas prévu à ce moment-là et qui est arrivé en cours de route, le projet AFOXSR pour 93 246 €.

Il y a également des recettes qui étaient prévues en 2017 mais qui sont intervenues entre le moment où le rapport a été rédigé et le moment où nous l'avons voté, ce sont notamment des subventions de la Région et des subventions Pépite à hauteur de 227 000 €. Ces subventions sont arrivées après que nous ayons voté mais toujours sur l'exercice 2016. C'est ce qui explique des encaissements en 2016. Ce ne sont pas des subventions que nous avons perdues, pour ceux qui ont lu dans en détail le rapport, mais des subventions qui ont été intégrées dès 2016.

Il y a des actions dites non-engagées. En 2016, nous avons prévu de gérer nous-mêmes les contrats doctoraux dits Etat que nous avons budgétés à hauteur de 720 000 € en dépenses et avec les recettes correspondantes. Nous n'avons pas fait ce choix puisque vous savez qu'il y a un delta important entre ce que verse l'Etat et ce que nous versons aux doctorants et que nous n'avons pas encore trouvé un système satisfaisant qui nous permettrait de nous engager dans un processus de gestion des contrats doctoraux. Ces 700 000 € que nous avons inscrits au budget 2016, nous les retirons au budget rectificatif puisque nous n'exercerons pas ce rôle d'employeur des doctorants.

Enfin, des recettes inscrites mais non perçues. Il y avait une subvention qui venait de la FCS de 100 000 € mais qui avait été inscrite au budget initial par erreur puisqu'on est arrivé au bout des subventions que la FCS était susceptible de nous verser.

Et puis la subvention escomptée de l'université dont nous avons parlé lors du précédent conseil d'administration, à hauteur de 30 000 €.

Tout cela permet d'avoir une photographie des recettes en plus et en moins sur le budget rectificatif.

Je vais au bout de ma présentation et les interventions pourront avoir lieu ensuite si vous le voulez bien.

En ce qui concerne les dépenses, nous avons plusieurs facteurs. Le premier est celui que vous avez évoqué, des projets qui ont été retenus notamment lors du premier appel à projets I-Site et qui ont démarré plus lentement, en tout cas au fil de l'eau. Aujourd'hui, on va le voir, les projets ont largement démarré, ce qui nous permet d'être confiants sur nos capacités à consommer les crédits qui seront ouverts pour 2018 et puis le démarrage de la gestion directe des projets ANR et des contrats doctoraux financés par le Conseil régional. Ce sont des décisions qui ont été prises après que le budget initial 2017 ait été voté.

En ce qui concerne la masse salariale, on retrouve ces éléments, c'est sur le tableau 1 de la GBCP. Il n'y aura pas de transfert des contrats doctoraux, donc un impact budgétaire neutre pour nous puisque nous n'avons ni les recettes, ni les dépenses.


On a une gestion de la masse salariale sur le projet I-Site qui est conforme à ce qui avait été prévu. Et puis une augmentation des effectifs due au démarrage des projets ANR et des contrats doctoraux puisque nous avons des dépenses supplémentaires liées aux effectifs nécessaires pour cette prise en charge. Il y a donc une augmentation de la masse salariale sur ces points, ce qui est aussi une bonne nouvelle.

Il y a quelques autres dépenses de personnel pour accompagner la montée en puissance d'UBFC qui doit elle-même s'épaissir pour pouvoir assurer la bonne gestion des projets tels qu'ils sont décrits.

Vous avez ensuite une description en trois rubriques : personnel général, personnel I-Site et conventions de recherche, ce qui nous permet de voir ce qui était prévu en budget initial et ce que nous proposons dans le cadre de ce budget rectificatif avec les variations sur chacun des postes de dépenses.

Là aussi, ce n'est pas ce que l'on vous demande de voter, c'est simplement pour proposer un zoom sur les points importants de ce budget rectificatif.

En matière d'emplois, nous aurons 6,96 ETPT liés aux doctorants en CDD et puis 6,30 pour les CDD BIATSS en ce qui concerne le plafond Etat. On a un poste sous plafond Etat, le poste FTLV (formation tout au long de la vie) que nous recevons et ensuite nous reversons l'équivalent d'un demi-poste, à AgroSup et à



l'UTBM, pour gérer la formation tout au long de la vie. Le tout faisant un plafond à un pour le sous-plafond Etat et 14 pour le plafond Etat et un plafond global à 15.

En ce qui concerne les autorisations budgétaires, vous avez là un résumé. Il y a une petite modification qui est là aussi plutôt une bonne nouvelle, tout dépend comment on le voit. C'est ce qui est en jaune sur vos écrans. On vous propose une petite modification par rapport aux documents qui vous ont été transmis en basculant 30 000 € de fonctionnement en investissement. C'est un ajustement de dernière minute.

Si je disais que c'était une bonne chose, c'est parce qu'en fait, nous expérimentons véritablement la GBCP puisque nous n'avons pas arrêté les comptes comme il se faisait avant, ce qui générerait des difficultés pour les utilisateurs et les gestionnaires. Traditionnellement, dans les établissements, on arrêtait les comptes courant octobre pour une reprise en janvier. Là, nous avons utilisé à plein la possibilité qui nous était offerte de continuer à assurer les dépenses, donc les crédits de paiement. Ce qui fait qu'entre le moment où on vous a transmis le budget et aujourd'hui, il y a des crédits de paiement qui ont été engagés et qui nécessitent des ajustements.

C'est une bonne nouvelle puisque cela veut dire que nous dépensons et, ensuite, nous ne bloquons pas les acteurs qui peuvent engager les dépenses au fil de l'eau sans qu'il y ait d'arrêt des comptes. C'est une plus-value très très importante par rapport à ce qu'on a pu connaître par le passé.

Ce qu'il faut retenir au-delà de ce qui est présenté, c'est effectivement un mouvement à la baisse, c'est-à-dire qu'il y a un taux de consommation des crédits ouverts qui est plus faible que ce que nous avions prévu au budget initial. On le verra dans les tableaux généraux.

Vous avez ici trois briques pour résumer les choses : une comparaison compte financier - budget initial pour expliquer que la variation de trésorerie, chez nous, est très importante mais pas préoccupante. Les 5 596 000 € étaient liés notamment aux 5 millions de préfinancements I-Site que nous avons reçus en 2016 mais que nous consommons en 2017. Comme la variation de trésorerie se fait sur une année civile budgétaire, on peut de fait avoir des années où nous avons une variation de trésorerie positive et d'autres années où il y aura une variation de trésorerie plus déficitaire, tout dépend quelle année nous recevons les crédits et quelle année nous les dépensons. En l'occurrence, nous avons un ajustement de 1 033 000 € de prévu au budget rectificatif que vous avez entre les mains.

Un dernier slide avant de passer aux tableaux et d'échanger. Nous avons un résultat excédentaire de 25 501 €, une capacité d'autofinancement de 55 197 €, ce qui est convenable, sans plus. Et un prélèvement sur fonds de roulement de 93 285 € qui s'explique par des investissements que nous avons effectués sur l'année, notamment les équipements dont nous bénéficions dans cette salle, des équipements en visioconférence, en audiovisuel, en mobilier. Un certain nombre de ces investissements sont susceptibles d'être imputables à l'I-Site ou à la convention Région. Ce qui veut dire que nous devons sûrement, au budget rectificatif, réajuster une fois que nous aurons mieux affecté les dépenses et vérifié qu'elles sont éligibles. C'est aussi un ajustement qu'il faudrait que nous prévoyions, si on y arrive, lors d'un prochain budget rectificatif qui pourrait intervenir au mois de juin 2018. Il y a donc un prélèvement de 1 033 000 € qui correspond aux chiffres que je vous ai présentés tout à l'heure.

Nous arrivons aux différents tableaux. On peut ouvrir le débat avant de les soumettre au vote, ou s'il y a des questions. Les questions peuvent bien sûr porter aussi sur les tableaux.

M. Chaillet. - Y a-t-il des questions ?

M. Trichard-Comparot. - Une remarque plus qu'une question. Je souhaiterais que soit modifié et bien inscrit, dans les recettes inscrites non-perçues, qu'il ne s'agit pas d'une convention entre l'UB et le Grand Dijon mais éventuellement une subvention du Grand Dijon, comme cela a été rappelé la dernière fois et l'année dernière au moment du vote du budget.

M. Chaillet. - C'est noté, merci.

Y a-t-il d'autres remarques ou questions à ce stade ?

M. Prévôt. - J'aimerais juste avoir une précision. Peux-tu préciser ? Sur la diapositive, je l'entends mais dans le rapport, page 5, est-ce que la formulation telle qu'elle est rédigée est convenable ? Que l'on soit bien d'accord.



La formulation est "n'a pas perçu de subvention de Dijon Métropole, 30 000 €, subvention faisant partie de la convention université entre Dijon Métropole et l'UB" ?

M. Trichard-Comparot. - Non.

M. Prévôt. - Cela ne va pas. On s'arrête donc à « n'a pas perçu de subvention de Dijon Métropole ».

M. Chaillet. - Il y a la même chose dans le tableau du dessus.

S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques à ce stade, on peut continuer avec les tableaux qui sont... délicieux. (*Rires*)

M. Prévôt. - Je vous propose de parcourir sans les commenter plus que cela puisque je vous ai fait un résumé pour éviter de les égrainer dans le détail, sauf s'il y a des questions précises.

Tous ces tableaux doivent vous être présentés et il y a un vote global que le Président va vous proposer *in fine*. On se doit de les présenter un par un pour être certain qu'il n'y ait pas de questions, de remarques ou de demandes de précision.

Sur le tableau 1, est-ce qu'il y a des demandes d'éclaircissement ?

Mme Traxer. - Il faudrait juste enlever le « 0 » de BIATOSS, ceci à plusieurs endroits.

M. Prévôt. - Sous cette réserve d'enlever les « 0 » pas d'autres problèmes ?

Ensuite, nous avons le tableau 2 sur les autorisations budgétaires. C'est un tableau évidemment plus difficile à lire à distance mais peut-être arrivez-vous à voir les principaux éléments.

Au niveau des services, est-ce que vous voulez commenter ou est-ce qu'il y a besoin de précisions dans la salle ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'avancer.

On passe au tableau 4 avec les équilibres financiers globaux.

Mme Busquet-Parets. - Le tableau 4 présente les équilibres financiers et vous retrouvez les mêmes abondements et prélèvements de trésorerie déjà vus dans les diapositives. En 2016, au compte financier, il y avait un abondement à la trésorerie de 5 500 000 €. Il était prévu d'en consommer 2 500 000 € à peu près au budget initial. Finalement, nous prévoyons d'en consommer 1 033 000 €.

M. Prévôt. - Est-ce qu'il y a besoin d'explications complémentaires ?

C'est lié au taux de consommation de crédits pour 2017 que nous allons accentuer pour 2018, ce qui implique des reports de crédits sur 2018 pour qu'on puisse les consommer.

Pas de problème ? On poursuit.

Le tableau 6 avec la situation patrimoniale. Là aussi, est-ce qu'il y a des souhaits de prise de parole, de questionnement ?

Du côté des services, est-ce qu'il y a des éléments de précision particuliers que je n'aurais pas donnés tout à l'heure ? Non, pas de souci particulier. Je poursuis.

État prévisionnel de l'évolution de la situation en droits constatés, cette fois-ci. Toujours pas de souhaits de prise de parole ? Tout va bien. Tout le monde est heureux. Parfait, moi aussi !


Tableau 9, tableau des opérations pluriannuelles. On a là les différents projets de recherche et les financements sur plusieurs exercices. Là aussi, vous avez eu ces éléments, je suppose donc que vous les avez appris par cœur comme moi. Je vous propose donc de poursuivre.

On arrive à la fin pour le budget rectificatif.

M. Chaillet. - Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose d'adopter quasiment le projet de délibération que vous avez dans votre rapport, page 16. Je dis "quasiment" car il y a une modification sur table, celle qui vous a été présentée tout à l'heure. Je vais y revenir.

Au niveau des crédits de paiement, sur le projet de délibération que vous avez dans le rapport, donc des 2 257 668 €, il y a trois lignes en dessous. Sur ces trois lignes, les deux dernières doivent être modifiées parce que, comme vous le voyez sur ce transparent qui vous a été commenté tout à l'heure, 30 000 € sont



retirés du fonctionnement et ajoutés à l'investissement. Il y a donc un glissement de 30 000 €. Ce qui signifie que par rapport au projet de délibération que vous avez, il faut remplacer 1 381 496 € fonctionnement et interventions par 1 351 476 € et ajouter les 30 000 € aux 240 854 € de la ligne suivante pour passer à 270 854 €.

Nonobstant cette modification, tout le reste du projet de délibération demeure.

Je vous propose de passer au vote sans plus attendre, donc avec ces modifications de glissement de 30 000 € d'une ligne fonctionnement à une ligne investissement.

Qui s'oppose à l'adoption de cette délibération sur le budget rectificatif ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

3) Budget initial 2018

M. Chaillet. - Nous passons maintenant au budget initial. Je vais ouvrir la présentation avec un propos liminaire. Le budget initial est en ligne avec le débat d'orientation budgétaire que nous avons eu la dernière fois et que je vous avais commenté dans les détails. Je ne vais donc pas le refaire ici, nous allons passer directement à la présentation du budget initial.

M. Prévôt. - Je vais essayer de faire le même exercice pour le budget initial en étant le plus explicite possible également.


La première chose que je voulais aborder avec vous, ce sont les éléments clés de ce budget initial. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je vous propose de regarder ce schéma qui montre l'évolution sur les deux grands leviers que sont les emplois et les dépenses envisagés, que ce soit en autorisations d'engagement ou en crédits de paiement. On voit, maintenant que vous avez adopté le budget rectificatif, que nous envisageons de passer de 15 emplois à 129 sur l'année 2018. Ce sont évidemment essentiellement des contrats doctoraux et les emplois liés aux projets de recherche.

En dépenses, que vous avez en face, on était sur des autorisations d'engagement à un 2,5 millions et nous envisageons des dépenses au-delà de 17 millions, on le verra tout à l'heure. L'évolution que vous avez sur ces deux graphiques montre la dynamique en jeu autour de notre communauté d'universités et d'établissements.

En chiffres et sans les détailler, sachant que ce diaporama vous sera rendu accessible si vous le souhaitez, voilà l'état d'avancement et la situation sur l'ensemble des projets de recherche I-Site, ANR, H2020 ainsi que les allocations de thèse Région. Vous avez à l'écran une photographie pour vous montrer que les choses sont maintenant engagées de façon assez significative. Sur la colonne de gauche, vous avez l'ensemble des projets ouverts, acceptés et, colonne de droite, l'endroit où on est rendu. On voit que, sur les 23 projets de recherche sur l'appel à projets 1 I-Site, 21 projets ont eu leurs crédits notifiés, 21 conventions avec des fiches de consignées, etc., je ne vous fais pas la lecture du tableau.

Même s'il était nécessaire de prendre du temps pour de multiples raisons, pour déclencher des projets de l'appel à projets 1, parce qu'il fallait stabiliser la chaîne de la dépense, la chaîne RH, travailler avec les établissements, consolider l'organisation générale, aujourd'hui, nous sommes en situation de pouvoir fonctionner. Pour information, on a eu une réunion en début de semaine avec l'ensemble des gestionnaires administratifs et financiers qui composent les UMR et puis, plus largement, un certain nombre de laboratoires de recherche pour mettre en place des groupes de travail sur l'ensemble des axes qui nous permettent de fluidifier la gestion des projets de recherche. Je crois pouvoir dire que cette réunion a été très fructueuse qualitativement, quantitativement, avec une implication de l'ensemble des membres de la communauté autour de ces projets de recherche. Même si nous sommes dans l'expérimentation, je pense pouvoir dire que d'ici à fin mars, nous aurons levé les dernières difficultés auxquelles nous sommes confrontés et nous pourrions envisager de gérer l'appel à projets 2 et l'ensemble des projets de recherche dans les meilleures conditions possibles sur 2018.

Je pense que cela devrait bien fonctionner, à un point près, mais je laisserai le président en parler. Cela concerne la question de la délégation de signature pour les UMR dans lesquelles le CNRS est partie prenante et pour lesquelles nous n'avons pas encore de réponse satisfaisante, ce qui implique un mode plus dégradé dans la gestion des projets de recherche pour les UMR concernées.



Ce qui est particulièrement frappant lorsqu'on regarde notre budget, c'est l'une des diapositives que je vous ai présentée tout à l'heure indiquant que plus de 15 millions d'euros sont consacrés aux projets. Ceci vous avait été présenté par le président lors du débat d'orientation budgétaire. Ce tableau a été à peine ajusté, c'est celui que vous aviez eu au moment du débat d'orientation budgétaire, qui permet d'avoir une vision très précise des dépenses et des recettes qui sont prévues en 2018 sur les projets de recherche pour chacun des secteurs que vous pouvez avoir ici.

Ce sont bien entendu les projets I-Site qui contractent les dépenses et les recettes les plus importantes, pour 7,7 millions. Vous l'avez validé tout à l'heure. Ce sont ensuite les ANR, pour 2 458 000 € et puis les autres projets, notamment les nouveaux, les petits jeunes : EIPHI et RITM qui rentrent maintenant dans notre budget général.

Donc plus de 15 millions de projets dits de recherche, en fait de projets de formation et de recherche puisque vous savez qu'il y a des projets de formation qui sont également accompagnés dans ce cadre-là.

Une focale maintenant sur la formation doctorale. Une prévision d'inscriptions payantes autour de 1 500 doctorants et 60 HDR. À ce stade, nous maintenons cette prévision, ce qui nous permettrait d'avoir des recettes issues des droits d'inscription autour de 531 000 €. Je parle bien de 1 500 doctorants et HDR payants puisque vous savez qu'un certain nombre de doctorants bénéficient d'allègements ou d'exonérations des droits. Nous maintenons notre volonté d'engager des dépenses à hauteur de 600 000 €, ce qui implique des dépenses supérieures aux recettes qu'il faut donc compenser par des recettes complémentaires.

Mme Gazelle. - J'ai une question à ce niveau-là. Il m'a été demandé s'il était possible que les personnels UBFC, donc des établissements d'UBFC, ne paient pas les droits s'ils veulent commencer une thèse au sein de l'établissement.

M. Chaillet. - Françoise, vous parlez de thèses ?

Mme Gazelle. - Oui, pour les personnels.

M. Chaillet. - La question a été posée lors d'une réunion publique sur les HDR.

À ma connaissance, il n'est pas de tradition, en Bourgogne Franche-Comté, que nos collègues qui s'inscrivent en HDR soient exonérés de leurs droits.

La question a été posée. La question pour nos collègues qui s'inscriraient en thèse n'a pas été posée.


Ma réponse va être double. La première chose, c'est que nous sommes très sensibles à cela. Simplement, pour le budget 2018, nous n'avons pas les marges de manœuvre pour le mettre en œuvre. C'est le premier point. Je pense là plus directement aux HDR.

Maintenant, en ce qui concerne les thèses, c'est un petit peu différent parce que l'exonération des doctorants est décidée dans les établissements et nous nous conformons aux décisions des établissements. Autrement dit, si on s'entend sur une exonération - sachant que je n'ai aucune idée du nombre de personnes que cela représente - de droits de nos collègues des établissements qui s'inscrivent en thèse, c'est une décision des établissements à laquelle nous nous conformerons.

M. Prévôt. - Le VP Finances va modérer cet enthousiasme ! C'est-à-dire que c'est à la condition qu'à la sortie, nous n'ayons pas 1 800 personnes exonérées pour deux personnes qui paient parce que nous allons avoir un petit souci pour équilibrer le budget !

Je dis cela en plaisantant bien sûr. Il y a deux choses différentes. Pour ce qui concerne des salariés ou des personnels qui seraient dans une démarche de formation et de qualification, il y a des outils qui sont mobilisables par les établissements en matière d'accompagnement à la formation. Je pense que c'est un moyen pertinent qu'il faut étudier, un moyen pertinent à la fois pour accompagner les personnels et, en même temps, que cela ne pèse pas dans la perte des recettes pour UBFC.

Qu'est-ce qui se passerait si c'était le cas ? On se retournerait vers les établissements pour leur demander de voir comment on peut compenser les exonérations. Que ce soit UBFC ou l'établissement, la question est donc de savoir comment on peut financer une politique d'accompagnement des personnels, chose qui doit se faire en concertation avec les établissements, soit en ayant une règle commune, soit de gré à gré avec chaque établissement et au cas par cas.



Mme Bon. - Les thèses ne sont pas prises en compte dans les formations. Ce n'est pas pris en charge dans le cadre d'une formation du personnel.

M. Prévôt. - Je me suis mal exprimé, vous avez raison. C'est qu'en fait, les moyens dont nous avons besoin servent à la formation doctorale, aux écoles doctorales. L'on pourrait imaginer une mécanique où il y ait une exonération d'un côté mais, par contre, les frais de formation qui sont engagés dans le cadre des écoles doctorales seraient pris en charge par les établissements.

Ce sont des orientations très positives sur le papier mais, après, le nerf de la guerre, c'est de savoir comment on le finance. Vous connaissez l'expression, même si je ne l'aime pas : il y a bien quelqu'un qui doit payer quelque part. Si on réduit les recettes ou on exonère, il faudra bien trouver les recettes qui permettent de couvrir celles que nous n'aurons plus.

En tout cas, cette année, nous maintenons l'effort rapporté à l'étudiant. Ce qui fait que nous avons une politique doctorale qui reste volontariste et pertinente, notamment en ce qui concerne les formations et les formations transversales.

Il y a d'autres dépenses parmi celles-ci, des dépenses nouvelles en ce qui concerne le service formation, recherche et innovation au-delà de la question des écoles doctorales.

La mise en place des sept pôles thématiques. Vous savez que les pôles thématiques que nous vous avons présentés nécessitent des crédits d'amorce. Ce sera le cas en 2018 puisque ces pôles thématiques vont normalement trouver un animateur ou des animateurs ce qui, ensuite, va leur permettre de décoller. Les 35 700 € dont vous avez le détail dans le rapport correspondent à deux types de dépenses. Le premier, le plus important, sont des crédits de fonctionnement pour que les personnes puissent se réunir. Ensuite, quelques euros pour indemniser les responsables de ces pôles thématiques par le biais d'heures de décharge.

Et puis les actions liées au pôle ingénierie et management pour 70 000 € sous réserve des subventions correspondantes. C'était déjà prévu au DOB.

Les actions Pépite pour 25 336 €.

Les assises de la vie étudiante qui vous ont été présentées par Nicolas Chaillet en vous indiquant notre volonté qui est que, courant du premier semestre 2018, nous puissions organiser les premières assises. Elles sont inscrites au schéma directeur de la vie étudiante.


Puis quelques dépenses diverses de fonctionnement à hauteur de 6 000 €.

En ce qui concerne le fonctionnement UBFC, on peut le segmenter en deux grandes parties mais le volume global est d'un peu plus d'un million de dépenses, à comparer aux 15 millions dévolus aux projets de recherche. On trouve des dépenses de structure pour 406 586 €, dont vous avez le détail. Le poste qui apparaît, qui n'était pas présent l'année dernière et qui nécessite des recettes en face, ce sont les dépenses de patrimoine puisque vous savez que nous avons signé un bail emphytéotique avec le Grand Besançon. On vous l'avait présenté. Nous sommes donc maintenant locataire durable des locaux mais nous avons les charges d'entretien et de gestion courante à assumer, bien entendu. Il nous faut donc y faire face.

Les affaires financières sont également concernées. On aurait sans doute pu les mettre dans une autre partie mais nous avons aussi le poste formation tout au long de la vie qui est dans ce segment et qui prend d'essentiel de ces dépenses.

Dans les affaires juridiques, il s'agit essentiellement, au-delà de ce qui est nécessaire pour le fonctionnement d'un établissement, de tout ce qui est conventions avec la SATT. Quand nous avons un accord de consortium à signer, par exemple, nous faisons appel à la SATT et nous devons bien entendu verser des prestations autour de ces affaires juridiques et puis les dépenses courantes, déplacements, papeterie, téléphonie, tout ce qui est lié aux dépenses courantes d'un établissement.

Des dépenses liées au fonctionnement ou plutôt à l'activité des services, ce serait plus juste que "fonctionnement", avec le numérique à hauteur de 240 000 €. Il y a beaucoup à faire dans le développement de la politique numérique. Dans le DOB, on avait précisé l'ensemble des actions que nous mènerions dans ce cadre. La communication pour 180 000 €. Les personnels recrutés sur les projets pour 86 000 €. Les indemnités diverses, essentiellement des vice-présidents et des chargés de mission pour 41 000 €. Une première enveloppe "politique ressources humaines" où il s'agit d'accompagner la politique des ressources humaines avec un certain nombre d'actions qui doivent être menées pour les équipes d'UBFC siège. Et une petite ligne qui s'appelle "Rémunération de suppléance" pour 35 000 €. UBFC étant un tout petit établissement, nous ne souhaitons pas renouveler la douloureuse expérience que je vous ai indiquée de façon feutrée tout à l'heure, c'est-à-dire que quand on est une petite équipe et que quelqu'un tombe malade ou part



en mutation, si nous n'avons pas de moyens financiers pour recruter quelqu'un pour le remplacer, nous avons une défaillance de service public. Cette enveloppe est donc faite, le cas échéant, pour pouvoir recruter quelqu'un en remplacement de quelqu'un qui ne pourrait plus faire face à son poste de travail.

En termes de masse salariale, c'est là aussi une photographie particulièrement intéressante, 74 % de la masse salariale est dévolue aux contrats de recherche, 5 % pour les fonctions supports sur fonds propres et puis 21 % de ce budget sur le budget Etat. On voit que l'immense majeure partie de notre masse salariale 2018 est prévue pour les contrats de recherche.

Nous avons une interrogation au moment du débat d'orientation budgétaire sur les frais de gestion puisque le conseil des membres n'avait pas eu lieu. Ce que le président vous avait dit au moment du débat d'orientation budgétaire, c'était que le budget était trop contraint, il ne nous permettait pas de mener à bien notre politique dans des conditions convenables et il fallait que l'on puisse desserrer l'étau en augmentant les recettes, notamment grâce aux frais de gestion. C'est ce qui a été fait avec la réunion du conseil des membres il y a une quinzaine de jours environ.

Les orientations proposées par le conseil des membres et que l'on soumet bien sûr à votre approbation concernent les projets I-Site BFC. Au-delà des recettes qui sont présentées en page 12, il y a tout une série de lignes et de *work package* pour I-Site. Il y a des dépenses qui sont supportées en totalité par UBFC. Il a été demandé que nous gardions les frais de gestion sur les dépenses que nous engageons nous-mêmes. Et, pour toutes les autres dépenses, de passer de 2/8^{ème} à 3/8^{ème} sur les dépenses éligibles. Même proposition pour les nouveaux projets PIA. On passerait, si vous en êtes d'accord, de 1/8^{ème} des frais de gestion pour les projets ANR à 2/8^{ème}.

Nous avons un calcul prévu les années précédentes sur les *overhead* des projets H2020. En fait, il y a eu des réunions de service sur ces questions et il nous est apparu plus simple et plus adapté de partir sur les recettes éligibles. Nous proposons donc que 2,5 % des recettes totales éligibles aux frais de gestion soient dévolues à UBFC pour son fonctionnement. La fourchette basse des recettes attendues serait de 311 000 € et la fourchette haute de 447 000 €. Ceci dépend à la fois du taux de réalisation des projets, si nous réalisons 100 % des projets ou pas, de l'éligibilité des dépenses puisque toutes les dépenses ne sont pas nécessairement éligibles et, par ailleurs, de la capacité à recouvrer l'ensemble de ces frais de gestion sur l'exercice considéré puisque c'est une part que nous avons enlevée des dépenses et nous avons nécessairement des frais de gestion correspondants sur l'exercice considéré. Cette fourchette, entre 311 et 447, est une fourchette qui paraît *a priori* crédible par rapport aux sommes qui sont présentées dans le tableau que vous avez vu tout à l'heure.

M. Tatibouët. - Peux-tu revenir à la diapo précédente, puisqu'elles ne sont pas numérotées ? C'est d'ailleurs ce qu'on conseille à nos étudiants. Sinon, il est compliqué de s'y reporter.


Pourquoi la justification de seulement 2/8^{ème} des frais de gestion pour les projets ANR ?
Que recouvrent exactement ces frais de gestion ?

M. Prévôt. - Pour l'instant, la discussion qui a eu lieu en conseil des membres et que nous avons, c'est : comment UBFC peut avoir les moyens suffisants pour assurer un bon fonctionnement. Là, la dernière diapositive est pertinente. Cela a été un débat en conseil des membres, étant entendu qu'il y a une montée en puissance d'UBFC, qu'il y a par ailleurs des recettes que nous escomptions et que nous n'avons pas. Il faut donc que l'on trouve les moyens financiers qui nous permettent d'exercer correctement nos missions. À ce stade, le débat s'est arrêté sûr : comment peut-on voir des recettes qui soient convenables ?

Il y en a de trois types, il y a les subventions que les établissements versent à UBFC. Vous savez que 300 000 € sont versés, 100 000 € pour les deux grands établissements pluridisciplinaires, deux universités, 20 000 € pour les cinq autres établissements, ce qui fait 300 000 €. Il aurait pu y avoir une discussion pour savoir s'il fallait augmenter ces subventions. Ce levier a été neutralisé, il n'y a pas d'apport supplémentaire des établissements.

Ensuite, il y a les subventions extérieures accordées par les collectivités locales, la Région entre autres, qui sont de fonctionnement et, ensuite, les crédits sur projet.

Vous avez vu, dans le rapport, l'état d'avancement en matière de subventions. Pour l'instant, ont été versés 30 000 €, avec deux accords de versement pour les deux collectivités du Nord Franche-Comté, 15 000 € et 15 000 € pour le Pays de Montbéliard Agglomération et Belfort Agglomération, 30 000 € pour le Grand Besançon. Je ne reviens pas sur le débat sur le Grand Dijon. Et puis nous avons sollicité également le



Sud Bourgogne pour trois fois 10 000 €, pour le Creusot, Chalon et Mâcon. Pour l'instant, c'est 30 000 € Sud Bourgogne et 30 000 € Dijon pour lesquels nous n'avons pas de réponse, nous ne les avons donc pas considérés dans le budget. Ce qui veut dire que notre seule marge manœuvre, à ce stade, ce sont les frais de gestion pour avoir suffisamment de moyens pour travailler.

À titre personnel, ce que je souhaiterais, c'est que dans l'année qui vient, nous puissions affiner tous les principes de subsidiarité qui ont été évoqués, notamment dans la chaîne de la dépense, pour pouvoir mieux identifier qui fait quoi dans la mise en œuvre des projets de recherche et pouvoir mieux affiner la distribution des frais de gestion entre UBFC et les établissements.

M. Tatibouët. - C'était là le sens de ma question. Il y a 6/8^{ème} pour l'établissement, c'est très bien mais je n'ai aucune idée de ce que cela recouvre, quel est le travail et qui le fait effectivement.

On sait très bien qu'il y a un petit côté "prédation" où chacun, dans toutes les hiérarchies, prend 5 %, 2 % ou 3 % et, au final, il ne reste pas autant d'argent que ce qui nous a été attribué. Pourquoi pas. Simplement, il faut une justification. C'est peut-être tout à fait justifié. La question était : pourquoi ce prorata ? Qui fait quoi ? Si ce sont de vrais frais de gestion financiers, si c'est assuré par UBFC, pourquoi 6/8^{ème} par établissement ?

M. Chaillet. - Deux éléments de réponse. Le premier, c'est qu'il s'agit d'une évolution par rapport à un état initial qui était de 1/8^{ème} et puis 2/8^{ème}. On augmente donc d'un point et on regarde ce que cela donne.

Pourquoi prend-on ce parti plutôt que d'aller chercher des ressources sur la contribution des établissements ? Parce que c'est faire état de l'activité, c'est-à-dire que c'est bien en fonction de l'activité, finalement, plutôt que juste des financements de fonctionnement.

Le deuxième point, c'est que même si cela doit sans doute être à affiner dans les mois et les années qui viennent, comme le disait Olivier, c'est que l'essentiel des actions sur ce qui concerne les projets de recherche, donc pour l'I-Site les *work package* qui sont bien liés aux projets de recherche, l'essentiel se fait dans les établissements. Cela se fait dans les locaux des établissements avec les fluides des établissements, en lien avec les personnels des établissements. Dans la chaîne de la dépense, une partie importante de la chaîne de la dépense est assurée dans l'établissement au plus près des chercheurs *via* les gestionnaires qui sont soit dans ou associés aux laboratoires et puis aussi dans les services centraux pour l'aide au montage ARN et H2020.

Cela ne nous donne pas une toise à deux chiffres après la virgule sur la répartition des frais de gestion mais cela donne tout de même une raison au fait qu'UBFC prend finalement peu de frais de gestion et que la grande partie est dans les établissements. Ce qui, de mon point de vue, est légitime même si cela demande à être affiné.

M. Prévôt. - D'où l'importance tout d'abord de mettre en place ce principe de subsidiarité, ce qui est en cours et je suis confiant. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on va y arriver puisque le principe de subsidiarité est de pouvoir agir au bon endroit et à chaque fois que possible et pertinent au plus près, donc au plus près des chercheurs en l'occurrence si on parle des projets de recherche. C'est donc ce que nous avons mis en place. Si l'activité est, à chaque fois que possible, au plus près, cela veut dire que l'activité des personnels est essentiellement dans les laboratoires et les frais de gestion doivent être dévolus aux équipes qui sont présentes sur site.

Mais tout cela mérite d'être affiné parce qu'à chaque fois que nous sommes en mode dégradé, c'est UBFC qui est obligé de gérer et là, de fait, le travail est plutôt opéré par UBFC que par les laboratoires. En principe, nous devrions pouvoir résorber ce problème bientôt.

Nous reviendrons à la mécanique comptable avec les tableaux, mais je pense que ce résumé est la meilleure photographie pour nous tous. La première chose, c'est qu'on voit que notre budget avoisine les 17,5 millions d'euros pour 2018 et 1,2 million d'euros de masse salariale Etat. Si on les additionne, on est à 18,7 millions d'euros qui se répartissent selon le détail des dépenses en grandes masses que vous avez en dessous. Ce qui veut dire que rapporté aux 17 millions ou aux 18 millions, selon comme l'on regarde les choses, les frais de fonctionnement, donc l'ensemble des dépenses que je vous ai présentées, un peu plus de 1 million d'euros, cela représente 5,9 % ou 12,29 % du budget total.

On voit qu'UBFC siège, dans ses dépenses, est plus que raisonnable, peut-être trop raisonnable. C'est ce que je dis depuis le début. Cela va mieux progressivement. On commence progressivement à être



un peu moins sous administré mais le modèle économique d'UBFC me paraît tout de même être performant. Voilà le commentaire que je voulais livrer à votre réflexion.

M. Chaillet. - Merci, Olivier, pour cette présentation finalement assez détaillée du budget initial 2018. Y a-t-il des questions, des commentaires ?

M. Trichard-Comparot. - Plusieurs questions et une question de forme que je garde pour après.

Page 6 du rapport, il est indiqué la somme pour I-Site. Il est indiqué qu'il est prévu d'encaisser 13 983 496 € correspondant à la part 2017 et 2018. Or, si j'ai bien fait mes totaux par rapport au rapport précédent, on tombe sur 18 488 347 €. La somme ne correspond donc pas, ce qui pose un souci.

Par ailleurs, dans le paragraphe suivant, on dit que les autorisations d'engagement prévues en 2018 sont estimées à 7 723 000 € pour des recettes titrées à 7 895 000 €. J'aimerais comprendre d'où viennent ces 7 895 000 € à partir du moment où, dans le paragraphe précédent, on parle d'encaisser 13 983 000 €. Il y a là encore un problème de concordance et là, je parle des 13 millions mais vous aurez évidemment compris que je parle des 18 millions en réalité de fait.

M. Prévôt. - Deux réponses à cela. La première, c'est que comme vous venez de voter à l'instant le budget rectificatif I-Site, il n'a pas été pris en compte dans le budget initial au moment où nous l'avons rédigé et présenté. Ce qui a été présenté aujourd'hui le sera au niveau du budget rectificatif que nous présenterons au mois de juin. Il faut bien construire un budget initial à partir des éléments dont nous disposons au moment où il est conçu et ensuite présenté notamment aux services de l'Etat. Il y a aussi des recettes qui sont attendues et des dépenses qui seront à prendre en considération, comme tout budget, au moment du budget rectificatif. Ce sera le cas des subventions accordées par la Région, dont les montants ne sont pas connus à ce jour. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il y a un écart entre les sommes que nous recevons en année N et la pluriannualité des recettes que nous recevons sur l'année N. C'est-à-dire que là, on reçoit 13 millions, donc demain 18, mais on ne dépense pas les 18 sur l'année N puisque ce sont des projets pluriannuels qui verront leurs dépenses sur plusieurs exercices. C'est pour la réponse technique sur la deuxième question.

M. Trichard-Comparot. - On a donc un différentiel de 5 millions de prévisions sur cette question. Et là encore, sur les engagements prévus pour 2018, cela veut dire qu'on va dépenser 7 millions sur 18.

M. Prévôt. - Non. Il y a deux choses sur l'I-Site. La première, c'est que le choix qui a été opéré, on ne le connaissait pas encore il y a quelques jours. Je vous rappelle qu'au mois de juin, nous avons voté deux budgets, un budget sur courte période, un budget sur une plus longue période et, par ailleurs, un peu plus de 1,5 million que nous avons obtenu il y a 15 jours environ.


M. Trichard-Comparot. - On a eu le dossier I-Site aujourd'hui, les chiffres auraient donc pu être mis à jour.

M. Chaillet. - Les chiffres auraient pu être mis à jour sauf qu'il y a toute la GBCP à faire derrière, qui ne se fait pas instantanément. Et si on veut vous envoyer les budgets en même temps, cela veut dire qu'il faut que le budget initial soit fait bien avant, avec les tableaux GBCP bâtis bien avant et soumis au contrôle du rectorat.

M. Trichard-Comparot. - Cela représente tout de même 5 millions d'écart.

M. Chaillet. - Il y a un différentiel de 5 millions d'écart. Je voudrais tout de même dire que le budget de l'établissement Comue n'a strictement rien à voir avec un budget d'université ou d'établissement standard dont l'essentiel est la masse salariale. Là, c'est strictement l'inverse et c'est même encore plus l'inverse que ce qui se passe dans les laboratoires de recherche.

Pour ce qui est du budget des laboratoires de recherche, je n'ai pas la prétention de connaître la toise sur toutes les disciplines parce que c'est assez différent selon les disciplines. J'ai tout de même la faiblesse de penser que je connais un peu les domaines des sciences dures où là, typiquement, un budget à



peu près standard d'un laboratoire de recherche en sciences dures, c'est 60/40, 60 % de masse salariale Etat et 40 % de ressources et, dans les ressources, on est à 10 % de crédits récurrents et 90 % de ressources propres. Là, c'est encore plus prononcé. Un établissement comme une Comue, c'est encore bien plus prononcé. C'est-à-dire qu'on est à 12,5 % du budget en crédits récurrents, crédits de fonctionnement et masse salariale Etat là où typiquement, on est autour de 50 % dans un laboratoire.

Il faut donc juste que chacun mesure la particularité incroyable d'un établissement comme notre Comue – parce qu'elles ne sont pas toutes pareil - qui porte des projets de recherche, projets I-Site, demain projets ANR et H2020, sachant que la différence sera peut-être plus importante que 5 millions parce qu'on ne peut pas imaginer aujourd'hui quels seront les projets ANR et H2020 qui seront acquis l'année prochaine.

M. Trichard-Comparot. - Ce n'est pas le sujet de ma question. Je comprends bien mais je maintiens tout de même ma question.

Je vais poser ma question de forme en amont. Je crois que nous avons un souci qui peut peut-être d'ailleurs nous permettre de voir comment intégrer ces chiffres si on reportait la décision du budget puisque je crois que nous n'avons pas de quorum physique. Or, il me semble que le Code de l'Education, sur son article R719.68 le prévoit explicitement.

Je suis désolé mais, pour le coup, les établissements subissent cet article et je parle bien de subir parce que, très franchement, je pense que cet article est particulièrement mal venu dans des établissements où on a beaucoup de personnalités extérieures. On comprend bien que les personnalités extérieures ne peuvent pas être systématiquement présentes. Or, cet article prévoit qu'en matière budgétaire, le conseil d'administration délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente et pas représentés, ce qui pose un souci.

Evidemment, dans l'intérêt du conseil d'administration d'UBFC, il vaudrait mieux que les décisions ne puissent pas être mises en cause. À mon sens, on peut peut-être profiter de cela soit pour reporter la décision et intégrer les chiffres, ce qui peut se faire en janvier, soit pour la mise en place d'un conseil d'administration dématérialisé tel que la loi le permet. On en a eu un au mois d'avril concernant notre établissement pour le contrat d'établissement. C'est une possibilité qui permet d'ailleurs de contrer cet article qui est particulièrement un problème pour les établissements mais qui est là et qui doit se mettre en place.

Pour information, pour être très précis, c'est au sein du Code de l'Education, le livre 7 : *Les établissements d'enseignement supérieur et dispositions communes aux établissements publics et à caractère scientifique, culturel et professionnel.*

M. Chaillet. - Je n'ai pas en tête l'article que tu mentionnes. Madame Girin, est-ce que vous avez une information à ce sujet ?

Mme Girin. - Je confirme que cet article s'applique bien. Pour toute question budgétaire, c'est effectivement bien un quorum physique qui doit être respecté. C'est une particularité par rapport aux autres délibérations.

M. Chaillet. - Je ne sais pas quoi vous dire, si ce n'est que, du coup, cela remet en cause le vote qu'on a fait sur le budget initial.


M. Trichard-Comparot. - Et du budget rectificatif.

M. Chaillet. - Oui, merci, et du budget rectificatif. Je l'avais bien noté !

M. Trichard-Comparot. - C'est un article que l'on subit dans les établissements et le problème est qu'ensuite, tout à chacun peut remettre en question les décisions prises.

M. Chaillet. - On l'a bien intégré. Cela signifie que l'on repasse ce budget initial en janvier, je ne vois que ça.

Mme Chahraoui. - N'y a-t-il pas une délégation spéciale qui peut être donnée au président dans ce cas ?



Mme Traxer. - Non, c'est le quorum physique.

M. Chaillet. - On passe au point suivant.

M. Prévôt. - Juste une information. Il faudra faire les choses dans l'intérêt des projets parce que les crédits de paiement sont ce qu'ils sont, ce qui veut dire qu'on ne peut plus engager de dépenses sans prendre le risque de dépasser les crédits de paiement et si le conseil d'administration se réunit tardivement, nous sommes dans l'impossibilité d'assurer le fonctionnement d'UBFC dans l'intervalle et les projets également.

J'appelle donc de mes vœux que ce conseil d'administration se réunisse au plus tôt avec les éléments dont nous disposons au moment où nous nous réunirons.

Mme Attuel-Mendes. - On est déjà convoqués le 24 janvier, c'est donc demain.

M. Chaillet. - Non, ce n'est pas demain. Il y a trois semaines de fonctionnement en janvier.

M. Trichard-Comparot. - J'aime bien apporter des solutions quand je soulève des problèmes. En l'occurrence, je pense infaisable, concernant le mois de janvier, de réunir physiquement le conseil d'administration alors même qu'il faudra 22 membres physiques, le mois de janvier étant particulièrement compliqué, comme tout le monde le vit. Je pense donc qu'il serait peut-être opportun, sachant qu'il n'y a pas besoin de décision du conseil d'administration pour le faire, de mettre en place un conseil d'administration dématérialisé. La procédure existe, elle est claire, on l'a déjà mise en place à l'UB. C'est une possibilité qui peut à mon avis se mettre en place courant janvier après le conseil des membres sans difficulté.

M. Chaillet. - Ce ne sera pas mis en place d'ici le 24 janvier. Cela ne changera pas grand-chose.

M. Trichard-Comparot. - Si.


M. Chaillet. - Non, cela ne se fait pas instantanément en un claquement de doigts. Cette mise en place nécessite un peu de travail.

Mme Legiard. - Peut-on en savoir plus ? En quoi consiste un conseil d'administration dématérialisé ?

M. Trichard-Comparot. - C'est la loi de simplification administrative qui le met en place par un décret, je ne peux pas vous donner les articles. Nous y avons eu recours au mois d'avril. Comme c'est la loi qui le met en place, en réalité les établissements et le conseil d'administration n'ont pas besoin de voter ce dispositif, il est de droit.

La loi explique très précisément ce qu'il faut faire. C'est différent d'un vote électronique. Le conseil d'administration est convoqué normalement, c'est-à-dire sous huitaine, donc avec un délai raisonnable. Ensuite, le conseil d'administration a lieu de manière dématérialisée. Ce qui crée un conseil d'administration, c'est le débat et le vote. Il faut un espace, on a donc rendez-vous sur un forum, une sorte de plateforme, que les services informatiques des différents établissements savent mettre en place et on a accès à ce forum par exemple entre 11 heures et 15 heures. Il peut y avoir tout échange, toute discussion sur le point précis faisant l'objet de la délibération. Ensuite, vous êtes prévenu en amont que le débat commence, vous êtes prévenu que le débat s'achève et, ensuite, vous êtes prévenu que le vote commence. Vous n'avez plus qu'à cliquer sur une plateforme pour voter, sachant que c'est sécurisé. Vous avez le droit de voter entre telle et telle heure, ce qui est précisé dans la convocation initiale.

Vous avez donc l'information, le vote commence, le vote finit et vous êtes informé, par la suite, des résultats du vote. Ce qui revient globalement à ce que l'on vit lorsqu'on est ensemble sauf qu'on n'est pas ensemble physiquement. Par contre, vous savez de fait, en fonction des résultats de la participation au vote, si vous avez un quorum dit physique puisqu'il faudra à ce moment-là qu'il y ait au moins 22 votes exprimés pour que l'on puisse justifier en cas de recours contentieux qu'il y a bien eu une présence dite physique répondant à la règle de droit explicitée préalablement.



Cela permet de contourner le système. Cela permet d'avoir une sécurité parce que vous vous imagez bien qu'en plus, dans l'article que j'ai cité tout à l'heure, il n'y a pas de plan B. C'est-à-dire que l'on peut convoquer le conseil d'administration une fois, deux fois, trois fois, cinq fois, s'il n'y a pas de quorum, il n'y a pas de quorum.

M. Chaillet. - Ce n'est pas la peine d'aller plus loin à ce stade. Les choses sont en l'état. On va continuer ce CA avec le point suivant.

Mme Busquet-Parets. - Est-ce que vous tenez à ce qu'on change les encaissements de l'I-Site ? Comme l'a dit Monsieur Prévôt, il est bien notifié au début du rapport que le budget a été conçu avant le Copil I-Site. À un moment, il faut arrêter les données pour faire le budget. C'est une question d'encaissements et pas une question de plus de dépenses. Ce sont juste des encaissements qui vont être consommés les années suivantes. Cette modification peut être faite au premier BR.

M. Chaillet. - On ne va pas mettre cela en place puisque ça implique de modifier tous les tableaux GBCP, de se revoir avec le rectorat, tout cela dans un délai extrêmement limité et pour une raison dont on sait qu'elle pourra s'amplifier avec les projets que l'on va avoir l'année prochaine.

Mme Busquet-Parets. - D'accord.

4) Indicateurs contrat de site

M. Chaillet. - Sur la question des indicateurs de contrat de site, je vais vous repositionner la chose. Il s'agit du contrat de site 2017-2022 et non pas 2021 puisque notre quinquennat est un sextennat, nous changeons en effet de vague, mais vous le saviez.

Au contrat de site que vous avez voté en avril dernier, qui a été signé par les ministères en avril dernier, il y a trois annexes, une annexe qui concerne le schéma directeur de la vie étudiante qui est en construction. Il figurait déjà mais le volet 2 est en construction. Une annexe concerne le schéma directeur du numérique qui est en construction. Et puis une annexe concerne des indicateurs, donc avec des tableaux d'indicateurs. C'est de cela dont il s'agit aujourd'hui.


J'ai souhaité que ceci passe par le CA, sachant que ces tableaux d'indicateurs sont demandés par le ministère. La procédure était assez simple, on s'est conformé à ces tableaux, sauf ceux de la fin qui ont été ajoutés. Il y a une petite erreur, je vous l'indique, ce n'est pas 2017-2021 mais bien 2017-2022. Il faudra donc modifier cela dans la version finale, sauf sur les premières parties, c'est-à-dire les projets H2020 qui, par nature, ne vont pas jusqu'à 2022 mais jusqu'à 2020. Nous avons rempli ces tableaux en agrégeant, puisque c'était l'exercice qui nous était demandé, les données des établissements. Je vous garantis que ce n'était pas facile. À la fin, nous avons ajouté des tableaux qui correspondent aux relations partenariales qui n'étaient pas spécifiquement demandées dans le document de base du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Il se trouve que, sur ce document, j'ai eu hier un retour du ministère qui souhaite, au-delà de la question de passer de 2021 à 2022, ce qui est juste une erreur d'écriture, que sur le tableau de la page 5 concernant les doubles diplômes ou diplômes conjoints de licence ou master sur lesquels nous avons mis des cibles qui sont de 84, 201, 82 et 118, que nous ayons des chiffres ronds parce que ce sont des prévisions. Cela leur paraît d'une extrême précision que de mettre des chiffres pareils. Ils souhaiteraient plutôt 85 à la place de 84, 200 à la place de 201 et 120 à la place de 118.

Je vous ai parlé de ces tableaux. Je vous ai parlé de la procédure. Il se trouve que notre responsable administratif qui a mené ce lourd travail ne peut pas être là cet après-midi pour des raisons vraiment indépendantes de sa volonté. En tout cas, cela a été un gros travail et je tenais à le signaler, pour collecter l'ensemble des données des établissements et les agréger.

Si vous avez des questions, je vais tenter d'y répondre.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.



Moyennant les modifications que je viens de vous proposer, qui s'oppose à l'adoption de ces indicateurs qui viendront rejoindre les annexes du contrat de site ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

6) Ouverture de nouveaux Masters UBFC pour la rentrée 2018

M. Chaillot. - Nous passons à présent au point n° 6 sur l'ouverture de nouveaux masters UBFC pour la rentrée 2018 suite au résultat de l'appel à projets I-Site. Je passe la parole à Khadija Chahraoui.

Mme Chahraoui. - Vous avez reçu dans le rapport les principaux éléments. Pour rappel, UBFC avait déjà été accréditée pour cinq mentions de master à la rentrée 2017 dans le cadre du premier appel à projets I-Site BFC. Là, nous allons vous présenter les trois nouveaux parcours de master qui ont été retenus pour le deuxième appel à projets I-Site BFC.

Je vous rappelle que ces masters sont financés par I-Site BFC chaque année et une des conditions de financement, c'est qu'ils soient portés par UBFC avec, généralement, une possibilité de transfert de parcours qui sont dans les établissements et qui peuvent être portés par UBFC à la condition de créer des mentions qui puissent abriter ces parcours de master.

Pour le deuxième appel à projets, il y a eu une phase importante d'étude des dossiers de candidature dans les établissements en coordination avec UBFC. Il faut se rappeler que les dossiers de candidature pour les masters I-Site BFC font l'objet d'une double évaluation, un classement des dossiers par le comité stratégique I-Site qui prend en compte les avis de rapporteurs extérieurs. Il y a ensuite une évaluation par le groupe formation CAC. Le CAC du 22 novembre a pu valider un certain nombre de travaux.

Le 24 novembre, nous avons eu la décision finale de financement de ces projets par le comité de pilotage I-Site BFC.

Vous avez à l'écran les six projets qui ont été proposés, les six candidatures. Pour que le Copil I-Site BFC accepte ces projets, il fallait que les avis des experts I-Site et les avis du CAC UBFC soient favorables. Vous voyez que trois parcours de master peuvent être retenus puisqu'ils ont eu un avis favorable par le comité d'experts I-Site et par le CAC.


Le premier programme est un parcours de Mathématiques Physique dont le principal porteur est l'UB en lien avec l'UFC et l'UTBM. Le deuxième parcours est un parcours de Physique Photonique, de Physique appliquée dont le principal porteur est l'UFC mais avec des collaborations avec l'UB, l'UTBM et l'ENSMM. Le troisième parcours est un parcours dans le domaine de la Microbiologie et Physicochimie pour l'alimentation et le vin. Ces trois parcours ont obtenu un avis favorable des experts I-Site et du CAC.

Pour les trois autres dossiers de candidature, ils n'ont pas été retenus parce qu'ils avaient soit un avis négatif par les experts I-Site et par l'avis du CAC ou par un seul des deux avis. C'est le cas d'une proposition de master en Electronique qui avait reçu un avis favorable du CAC mais pas du groupe d'experts I-Site, d'un parcours de master en Humanités Numériques qui a reçu un avis favorable des experts I-Site mais pas du CAC. L'avis défavorable pour les Humanités Numériques était essentiellement lié au fait que l'UFC ne pouvait pas cofinancer ce parcours. On a beaucoup insisté sur le fait que ces trois parcours qui ont été refusés devaient être mieux accompagnés l'an prochain pour essayer d'obtenir un co-financement pour les Humanités Numériques et un meilleur soutien pour qu'ils puissent être validés l'an prochain.

Cela nous donne trois parcours retenus. Le premier parcours est "Photonics and Applied Physics ; Photonics, mIcronanotechnology, time-frequeNcy metrology, and complex Systems (PICS)". Vous avez ici le tableau des mentions de master qui existent déjà, qui ont été accréditées l'an dernier.

Pour cette année, nous n'allons pas demander de nouvelle accréditation puisqu'il s'agit essentiellement de parcours et les établissements sont responsables de l'habilitation de ces parcours. Pour le moment, il n'y a pas besoin de passer par l'accréditation du ministère. Les deux parcours, "Photonics and Applied Physics" et "Mathematical Physics" sont les deux nouveaux parcours qui rejoindront la mention "Physique fondamentale et application".

Je reviendrai tout à l'heure sur le parcours de Mathématiques Physique qui est spécifique.



Pour la mention Sciences et Technologies de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, un deuxième parcours vient renforcer cette mention portant sur le domaine alimentaire, c'est un axe de recherche très important pour la Bourgogne Franche-Comté.

Ces trois parcours ont déjà été validés par le CAC il y a quelques jours. Il faut qu'on les valide également au niveau de notre CA. Si nous validons ces parcours, c'est très important puisque dès demain nous pourrions commencer la communication, la promotion de ces masters pour permettre le recrutement des étudiants internationaux. Il nous faudra également, au mois de janvier, lors du prochain CA, valider les dates d'ouverture et de fermeture des campagnes de recrutement, les capacités d'accueil ainsi que les critères de sélection. Cet ensemble de procédures nous permettra d'ouvrir ces parcours à la rentrée prochaine.

Un point d'arrêt sur le parcours Mathématiques Physique. Comme vous le savez peut-être, lorsque nous portons une mention au niveau d'UBFC, elle doit être différente de celle qui existe déjà dans les établissements. Nous ne pouvons pas porter ou accréditer une mention qui serait redondante avec celles des établissements. Or, pour la mention de Mathématiques, dans la nomenclature nationale, il n'y a que trois mentions de Mathématiques qui existent, il y en a une qui est portée par l'UB, deux par l'UFC et il n'y en a pas d'autres.

Pour les collègues de Mathématiques qui souhaitent ouvrir ce parcours, nous n'avons pas de possibilité d'ouvrir tout de suite une mention. Par contre, on a la possibilité d'avoir une mention dérogatoire. Cette mention dérogatoire ne s'obtient pas de manière automatique, il faut travailler. Elle est accréditée sous réserve qu'il y ait des partenariats, des collaborations internationales. Pour la création de cette mention dérogatoire de Mathématiques, nous avons encore un certain travail à faire, en particulier de coordination, de lien entre les différents établissements, de place de cette mention dans l'EUR que nous venons d'obtenir. Cela demande un certain temps pour préparer ce dossier.

Ce que l'on propose et ce qui a été demandé à la fois par les équipes de Mathématiques de l'UB, en accord également avec celles de l'UFC et également en accord avec l'université de Bourgogne, c'est que ce parcours de Mathématiques Physique soit transitoirement, de manière temporaire, hébergé par la mention de Physique. Ce qui nous permet d'ouvrir ce parcours dès la rentrée, de faire le recrutement des étudiants internationaux et, de manière parallèle, de déposer la mention dérogatoire. Le ministère et le CNESER ne donnent l'avis sur cette dérogation que le 10 juillet. Si nous l'obtenons, cela ne nous permettra pas d'ouvrir en 2018 mais en 2019. La mention de Mathématiques pourrait ouvrir en 2019 et puis, petit à petit, on pourrait ouvrir le M1 en 2019. Les étudiants qui commencent dans la mention de master Physique continuent M1 et M2 et, à partir de 2019, on ouvre la cohorte qui rentre en M1 et on continue dans la mention de Mathématiques.


Voilà ce qui est proposé. L'université de Bourgogne a demandé, en plus de cette réserve et si la mention dérogatoire n'était pas obtenue, qu'en fin de cycle, à la rentrée 2020 ou à l'issue du financement I-Site, le parcours de Mathématiques réintègre la mention de Maths de l'UB. C'est donc un autre élément de réserve. Je pense qu'il n'y a pas de raison de ne pas obtenir cette mention dérogatoire. Les équipes de Mathématiques sont des équipes reconnues à l'international, qui sont d'une très grande qualité scientifique. On portera, on aidera à la construction de cette mention dérogatoire, l'idée étant que les collègues de Maths aient une mention de Mathématiques visible pour permettre également la poursuite d'études en doctorat, ce qui est tout à fait pertinent comme demande.

On vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ouverture de ces trois parcours avec la réserve que nous demandons en parallèle une mention de Mathématiques, sachant que cette mention de Mathématiques n'ouvrira qu'à la rentrée 2019. Et puis il y a cette réserve de l'université de Bourgogne que je vous signale également.

M. Chaillet. - Merci Khadija. Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

Mme Legeard. - Est-ce que l'on peut avoir des précisions par rapport à la procédure concernant ce type de demande de dérogation ? Est-ce que cela remonte au ministère qui doit réaccréditer ?

Mme Chahraoui. - En fait, comme on est hors vague, on a des accréditations au fil de l'eau. On dépose un dossier au ministère, des conseillers scientifiques l'analysent. La mention dérogatoire sera regardée de près parce qu'il faut vraiment qu'elle soit justifiée. Ce qui veut dire que l'on réintroduit une



mention dans la nomenclature nationale. L'an dernier, on avait eu la mention dérogatoire biologie de la conservation et elle avait été bien acceptée parce que c'était un manque au niveau de la France alors que c'est une mention dérogatoire qui existait dans un certain nombre de pays étrangers et d'universités étrangères avec lesquelles les équipes de Biologie avaient des partenariats.

Ensuite, il faut qu'on attende au fil de l'eau car le CNESER ne se réunit qu'une fois le 10 juillet et c'est lui qui valide définitivement la mention dérogatoire. Nous avons un dossier à préparer. Nous essaierons, sur les prochains mois, peut-être en avril ou mai, de remettre le dossier avec un certain nombre de points que nous avons à discuter. Ce sont vraiment des points de coordination et puis l'idée que si on ouvre une mention, elle puisse être amenée à se développer, à se renforcer. Il n'y a pas d'utilité à multiplier le nombre de mentions si on ne sait pas si elles peuvent héberger éventuellement d'autres parcours possibles et être renforcée. On doit donc aussi avoir une discussion à l'échelle régionale et également dans la temporalité.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres questions ?

J'en profite pour souligner tout le travail qu'il faut mettre en lumière pour à la fois monter ces formations, de la part de nos collègues, mais aussi pour les instruire, les développer de la part d'UBFC. C'est un très gros travail qu'il faut souligner, dont il faut que vous soyez conscients. Sur cette mention de Maths, ce sont des heures et des heures de discussion pour que nos collègues soient bien conscients de ce qu'implique une mention dérogatoire. Ce n'est pas juste un choix technique, il y a de véritables implications sur l'ouverture ou non du parcours, sous mention dérogatoire ou sous une mention existante.

Mon sentiment est que la proposition qui est formulée ici est parfaitement équilibrée et au bénéfice des formations de nos collègues. Il faut tout de même que vous le notiez. J'espère que vous le notez.

Mme Chahraoui. - Cela permet aux collègues de commencer déjà à fonctionner à la rentrée prochaine et puis d'avoir une formation qui soit visible dans le champ des Mathématiques. Sinon, ce sera dommage avant tout pour les collègues et les établissements. C'est un élément important de soutien que l'on peut apporter à l'ensemble de ces équipes.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres remarques ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose de délibérer sur l'adoption de tout ce qui vient d'être présenté, donc de ces quatre parcours dont l'un sera porté par une mention dérogatoire mais avec un délai comptable avec l'ouverture en 2018 du parcours en question.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Je vous remercie.

7) Relations internationales

M. Chaillet. - Nous passons aux relations internationales avec une information dont je tenais à faire un rapport. J'ai deux transparents.

Le premier concerne les axes stratégiques / relations internationales que nous avons identifiés ensemble à l'occasion de la création du pôle fonctionnel relations internationales. Je vous rappelle que, dans notre terminologie, les pôles fonctionnels sont les réunions de personnes en charge d'un domaine de l'ensemble des établissements membres avec le ou la vice-présidente en charge du même domaine au niveau de la Comue.

Ce qui vous est présenté là est issu du pôle fonctionnel relations internationales qui s'est mis en place cette année et qui a défini un certain nombre d'axes stratégiques des relations internationales à l'échelle communautaire que vous avez vus dans le rapport. Je vais donc passer assez vite.

Le premier, c'est d'identifier ensemble les établissements étrangers cibles, j'ajouterais même les zones géographiques cibles que nous pouvons intéresser par la force que nous représentons de manière communautaire. Cela signifie aussi qu'il faut que nous répertoriions nos forces, en particulier l'ensemble des formations internationalisées du site qui vont au-delà des masters en anglais dont on vient de parler. Il y a d'autres formations qu'il faut également valoriser sur le site. Et puis il y a également toute la recherche à



valoriser, c'est ce que nous nous attachons à faire dans les actions que nous avons menées cette année et qui font l'objet du transparent suivant.

Le deuxième point, c'est de valoriser la qualité d'accueil des internationaux, des étudiants, des chercheurs, des enseignants-chercheurs sur le site et de valoriser ce qui est offert à l'échelle du territoire. Comme vous le savez, il y a des services relations internationales dans les établissements membres, il s'agit donc de partager les bonnes pratiques d'accueil des internationaux sur le site, sachant que la qualité d'accueil n'est pas partout la même. Et, le cas échéant, développer des procédures communes pour l'accueil des chercheurs internationaux.

Je voudrais juste mentionner qu'il existe à Toulouse une démarche menée dans ce sens, qui s'appelle la Toul'Box, que vous trouverez très rapidement sur Internet et qui présente des packages gratuits et payants d'accueil sur le territoire pour des personnes qui viendraient dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Troisième point, c'est la participation d'établissements membres à des projets communs. Ceci a été souhaité également par le groupe. Il y a des projets soit binationaux, soit européens, des appels de l'université franco-allemande, par exemple, auxquels il peut être intéressant de répondre en groupe de manière structurée, comme nous l'avons fait sur d'autres sujets cette année.

Quatrième point, c'est développer ensemble des programmes courts qui sont des éléments d'attractivité internationale également, donc des écoles thématiques, des programmes doctoraux. Cela existe dans un certain nombre d'établissements, vous connaissez peut-être, y compris des programmes d'été d'accueil de jeunes, avec la découverte de la culture, la découverte de la langue de tel ou tel pays. J'ai vu cela il y a un mois en Chine, par exemple.

Cinquième point, c'est la représentation commune aux trois grands événements internationaux qui marquent tout ce qui concerne la mobilité internationale. Ils vous sont listés ici, je ne vais pas les reprendre. Ce sont des événements coûteux, sur lesquels il peut être intéressant de mutualiser des opérations, des stands pour être présent le plus possible à ces événements.

Le sixième point est un peu plus spécifique, il concerne notamment et pas exclusivement les formations d'ingénieur qui ont une obligation de stage à l'international, ce qui a été évoqué particulièrement par les écoles. Cela consiste à partager les pratiques concernant les stages internationaux des étudiants, la question des pays à risque et la gestion des risques correspondants. Il a été fait état de ce besoin d'échanger autour de ce sujet.

Voilà les grands axes stratégiques des relations internationales dans le cadre que vous connaissez, qui est le cadre de l'internationalisation du site Bourgogne Franche-Comté, notre communauté. Sont relatées ici quelques actions 2017. Ce n'est pas du tout exhaustif, il y en a eu pas mal d'autres, je vous parle ici des principales.

J'ai déjà évoqué la mise en place du pôle fonctionnel Relations Internationales.


Il y a la labellisation Erasmus + d'UBFC, mais vous le saviez sans doute également, cela date d'octobre 2017. On a fait le dossier il y a un an environ et nous avons été labellisés Erasmus +. Je ne rentre pas dans les détails mais tout cela suggère aussi beaucoup de discussions avec les établissements membres.

La question la plus prégnante cette année était celle des recrutements dans les masters en anglais cofinancés I-Site. Il y a eu des discussions soit dans des cadres de type Campus France, soit des déplacements avec des pays dont vous avez la liste. À droite, vous avez une petite carte qui vous montre, pour cette année, les pays d'origine des étudiants qui sont dans les masters en anglais. Il y a une kyrielle de pays, ce qui est très bien. La moyenne, sur les 103 étudiants que nous avons en master en anglais, est de 35 % d'étrangers, avec de fortes variations, il y a un écart type très important.

À titre personnel, je trouve que c'est une très belle réussite parce qu'il faut mesurer qu'entre tout le processus d'accréditation et le moment de l'ouverture, comme c'était la première année, il s'est passé très peu de temps. Il a donc fallu à la fois essayer d'anticiper mais surtout de faire très vite pour avoir des candidatures internationales.

Trois missions sur lesquelles je voulais mettre un rapide focus :

- Une mission de coopération en Russie, en l'occurrence à l'université polytechnique de Tomsk (TPU) dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, qui s'est déroulée en mai dernier, avec la question centrale du recrutement des masters en anglais. Quelques étudiants de TPU sont venus suivre l'un ou l'autre de ces masters. Au-delà de cela, il y a un fort intérêt pour des coopérations scientifiques. Vous ne connaissez peut-




être pas TPU mais c'est une université qui, sauf erreur de ma part, est entre 151 et 200^{ème} au classement de Shanghai. Les coopérations scientifiques se sont déjà organisées, on a donc fait cela en très peu de temps, dans le domaine Sport Santé, en particulier autour de la réhabilitation avec un de nos collègues de l'UFR STAPS de l'UFC qui est désormais chercheur associé à TPU pour travailler sur ces sujets avec une équipe de là-bas. Un deuxième lien est en train de se nouer à travers un de nos collègues de l'université de Bourgogne sur un sujet qui intéresse beaucoup TPU également, qui est l'urbanisme. Tout cela sur une mission de quelques jours.

- Une seconde mission sur laquelle je voulais mettre le focus, c'est la mission de coopération avec la Chine que nous avons menée en novembre dernier, il y a donc un petit mois, à travers deux choses, tout d'abord l'organisation de rencontres entre des établissements français et des établissements chinois par Campus France à Pékin. Nous avons donc rencontré un certain nombre d'universités et là, je veux mettre le focus sur deux contacts qui sont très intéressants, donc des universités qui sont extrêmement bien classées dans leur pays. La première est l'université de Xi'an Jiaotong. Cette université est très intéressée par le développement de coopérations de recherche, des coopérations scientifiques. C'est une université pluridisciplinaire mais tout de même très orientée dans le domaine de l'ingénierie. J'ai donc proposé au pôle d'ingénierie et de management, le Polytechnicum, de s'occuper de cela, de prendre contact avec cette université pour voir quelles sont les relations scientifiques que l'on pouvait nouer, avec un déplacement potentiel en 2018.

La deuxième rencontre sur laquelle je voulais mettre l'accent, c'est l'université de technologie de Qilu. C'est une université pluridisciplinaire qui est intéressée pour nouer des contacts avec nous. On va se voir très probablement en 2018. Une délégation doit venir en Europe, je ne sais pas encore quand. Ils sont donc intéressés pour établir des liens scientifiques avec nous au-delà de la question des masters en anglais. Ils ont les informations que nous leur avons communiquées concernant la question du doctorat, des écoles doctorales, etc. Et plus particulièrement sur un point qui nous intéresse au premier chef et sur lequel nous sommes très concurrentiels à l'échelle nationale, c'est sur les sujets de l'alimentation et du vin. Ils ont établi une coopération très forte dans le domaine de la bière, de la brasserie, avec des partenaires allemands. Ils souhaiteraient regarder comment établir des coopérations parce que c'est une région qui est productrice dans le domaine du vin et, au-delà, dans le domaine de l'alimentation parce qu'ils ne font pas que de la vigne, ils font également d'autres denrées alimentaires. J'ai donc envie de dire que nous sommes *the place to be* pour discuter de ces sujets. Nous avons eu une visioconférence hier avec eux, des informations leur sont communiquées. Il y a l'Institut de la vigne et du vin, la *school of wine* de BSB, AgroSup Dijon évidemment, le CLA qui est particulièrement intéressé par cela. On va donc suivre cette université pour essayer de se rencontrer, d'aller plus loin sur ces questions.

Le deuxième objet de notre déplacement en Chine était un PHD *workshop*, il s'agissait d'étudiants chinois sélectionnés qui ont fait des rendez-vous avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers de la Chine, en particulier français mais également allemands et hollandais pour voir quel laboratoire et quel sujet de thèse on pouvait leur proposer. Préalablement à cela, nous avons collecté auprès des écoles doctorales qui ont relayé auprès des laboratoires un petit peu moins de 50 sujets de thèses que nos collègues directeurs de thèse étaient prêts à rentrer dans cette boucle, sachant que ces doctorants potentiels qui sont des étudiants en master soumettent ensuite un dossier au CSC (Chinese Sciences Council) pour des financements de thèse, donc des bourses de thèse pour venir faire leur thèse à l'étranger. On a été en mesure de leur proposer cette liste de sujets. On a rencontré, sur un week-end, une centaine d'étudiants avec des CV tous plus brillants les uns que les autres, c'était très impressionnant et Yevgenya Pashayan-Leroy qui est en charge de ces sujets à UBFC a ensuite établi le contact entre ces étudiants et les potentiels directeurs de thèse dont les sujets intéressaient ces étudiants. Une soixantaine de contacts ont été établis. Je ne sais pas ce qu'il adviendra, à la fin, du nombre de doctorants que les laboratoires, les écoles doctorales et les directeurs de thèse pourront avoir par ce biais. En tout cas, c'était extrêmement fructueux au point de départ. Je voulais donc le mentionner, sachant qu'un travail énorme de connexions a été fait.

- La dernière mission en date était une mission aux Pays-Bas et en Belgique, en l'occurrence à Utrecht et à Bruxelles en novembre dernier, pour proposer également les masters internationaux du site à un ensemble d'étudiants de ces pays intéressés par le fait d'aller faire leurs études dans un autre pays que le leur. Au-delà de la représentation de la Comue, il y avait une représentation vraiment site avec BSB et AgroSup Dijon, sachant que nous avons demandé préalablement à l'ensemble des établissements la liste des formations qu'ils souhaitaient mettre en avant à l'occasion de ce salon, en particulier les masters



internationaux. L'idée était bien sûr de présenter l'ensemble de cette offre-site aux étudiants qui étaient présents à ce salon.

À ce stade, je ne suis pas capable de vous dire quoi que ce soit sur les retours vis-à-vis de ce salon.

Je voulais juste mettre l'accent sur quelques éléments d'activité en matière internationale cette année et vous redire à quel point ce sujet était un point extrêmement important, stratégique pour le développement de notre site. Je vous laisse la parole si vous avez des questions ou des commentaires.

Laurence.

Mme Attuel-Mendes.- Je voulais louer les efforts que la Comue a engagés sur la dimension internationale qui est un axe fort à mon sens. L'idée de base était que l'on soit visible à l'international, notamment par le biais d'I-Site mais pas seulement. Ceci a fait beaucoup sens, vis-à-vis d'une école de commerce comme la nôtre, de pouvoir participer à cette dimension internationale. Je voulais donc vraiment louer les efforts qui ont été faits jusqu'à présent par la Comue en intégrant notamment cette dimension relations internationales dans un nouveau pôle fonctionnel.

Toutefois, j'aimerais juste préciser qu'il faudra être très vigilant sur la négociation des nouveaux partenariats sur les établissements cibles. En tout cas, nous avons une particularité qui est que nous sommes soumis à des accréditations internationales, SISB et EQUIS notamment, qui exigent un niveau particulier d'accréditation des établissements cibles.

C'est juste une précision pour indiquer que nous serons très vigilants à la qualité des partenariats, même si on ne doute pas que les établissements contactés sont à la hauteur des exigences d'excellence qui sont le reflet d'UBFC jusqu'à présent.

M. Chaillet.- C'est un élément qui doit effectivement être une préoccupation de notre collègue qui représente BSB au sein du pôle fonctionnel Relations Internationales.

M. Gillon.- C'est une précision par rapport à ta page d'avant sur l'aspect pratique concernant les stages internationaux des étudiants en formation d'ingénieur. Je pense que les CMI sont tout aussi intéressés puisque, dans les CMI, ils doivent tous faire un stage de 6 mois à l'étranger. Je suis dans un CMI de Géographie et je suis très intéressé, si on peut aussi être dans cette boucle. On est justement en train de développer ces approches parce que nous manquons de partenariats internationaux.

M. Chaillet.- Tu as raison de le signaler, les CMI ont aussi cette même exigence de stages à l'étranger.


Y a-t-il d'autres remarques ?

Mme Chopard.- Pouvez-vous traduire CMI ?

M. Chaillet.- Coursus Master en Ingénierie.

Mme Legard.- J'aimerais savoir comment vous travaillez, au sein d'UBFC, avec les autres établissements sur ce volet international ? Est-ce qu'il y a une articulation qui est faite avec les autres services existants ? Ou est-ce que, au contraire, vous partez uniquement des préoccupations que vous avez et qui constituent le dénominateur commun entre un ensemble d'établissements pour étudier les développements possibles ? Ou est-ce que cela va au-delà ?

M. Chaillet.- Le pôle fonctionnel est bien composé de l'ensemble des établissements, donc des personnes en charge : vice-présidents, responsables de service des relations internationales. Tout cela a donc été bâti plus qu'avec eux, par eux. Cela étant, sur la première année, donc sur 2017, on avait une première urgence qui était les masters en anglais. C'est la raison pour laquelle, compte tenu des délais, on s'est tout de même beaucoup concentré sur cette question mais, petit à petit, cela génère beaucoup de questions techniques sur lesquelles je ne vais pas m'étendre aujourd'hui, mais qui nécessitent de toute façon une interaction permanente avec les services sur la question des Erasmus, sur la question des inscriptions et des accueils des étudiants étrangers. Il y a énormément de questions techniques qui ne sont pas toujours simples. Mais, en l'occurrence, tout se fait véritablement avec l'ensemble des services.



Mme Legnard. - Est-ce que vous avez mis en place un système pour étudier les retombées du travail qui est fait dans ce cadre au niveau de l'attractivité, au niveau du nombre d'étudiants qui viendraient dans notre université grâce à ce travail ?

Mme Chahraoui. - On a commencé à essayer d'avoir des indicateurs auprès des porteurs de projet en particulier, c'est tout simplement le nombre de candidatures qui viennent de l'étranger, de quelle université, le nombre de candidatures retenues. On commence donc à essayer d'avoir, chaque année, des indicateurs pertinents sur le recrutement. Après, il faudra regarder sur les dernières opérations, en particulier sur la centaine de doctorants potentiels qui ont été rencontrés, avec déjà une soixantaine d'adresses auprès des écoles doctorales, des directeurs de recherche pour voir combien on pourra en retenir au total.

Mais tu as tout à fait raison, la question des indicateurs d'attractivité est extrêmement importante pour nous et pour la trajectoire en général.

Mme Legnard. - Concernant les étudiants, est-ce que vous avez mis en place un système de recueil de la satisfaction de ces étudiants internationaux qui viennent chez nous par ce biais ?

M. Chaillet. - Non, pas encore. Cela fait partie des axes stratégiques, donc les procédures et la démarche qualité sur l'accueil des chercheurs, des étudiants. Ce qu'on a mis en place cette année, c'est d'essayer de faire en sorte qu'ils soient accueillis dans des conditions qui ne soient pas déplorables parce qu'il y a certains lieux où c'était assez déplorable, sans couverture, sans rien dans la chambre. On a été beaucoup plus modeste dans nos grandes ambitions stratégiques mais on a essayé d'être très concret pour que ces étudiants aient un niveau d'accueil qui soit décent, simplement décent.

Mme Chahraoui. - En termes d'accueil, il faut tout de même souligner aussi bien de la part de notre chef de projet Relations Internationales, Yevgenya Pashayan-Leroy, que de la part des porteurs de projet et d'UBFC, une mobilisation tout à fait importante parce que fin mars, on a eu l'accréditation des formations, il a donc fallu s'occuper très vite du recrutement des étudiants internationaux avec un accueil qui a eu lieu tout l'été, juillet et août compris, avec des personnes qui sont arrivées, qui avaient besoin de logement, d'argent. Il y a donc eu un travail tout à fait considérable qui n'est peut-être pas dit explicitement mais je tenais à le souligner.


Après, il y aura certainement tout un travail à faire ensuite pour évaluer la qualité de l'accueil et pour essayer de la développer à tous les niveaux, que ce soit au niveau de l'établissement mais probablement également des structures régionales, la préfecture, le CROUS. Il y a vraiment tout un travail à faire qui n'est pas seulement le nôtre.

M. Chaillet. - Y a-t-il d'autres commentaires, questions, enrichissements sur ces sujets ? Non. Je vous remercie. Ceci ne fait pas l'objet d'un vote particulier. C'était une information que je voulais détailler suffisamment.

8) Primes pour charges administratives

M. Chaillet. - Nous passons à présent à un point qui est en fait un point de rattrapage d'une erreur qui concerne les primes pour charges administratives. Vous l'avez vu dans le court rapport. Il y avait simplement une erreur lors de la délibération, il y a un peu plus d'une année, sur le tableau qui a été voté, sur le plafond maximum de la fonction du directeur de collège doctoral pour l'année universitaire 2016-2017. Ce plafond était largement inférieur à celui des directeurs d'école doctorale, ce qui n'était évidemment pas notre volonté mais une erreur dans le tableau. L'idée est donc de rectifier cette erreur pour pouvoir rémunérer le directeur du collège doctoral à hauteur de son investissement.

Pour les directeurs d'école doctorale, cela correspond à une prime de charges administratives qui correspond à 64 heures équivalent TD. Il doit en être de même pour le directeur du collège doctoral, c'est d'ailleurs ce que vous avez voté dernièrement.



Ce que je vous demande, c'est de rattraper cette petite erreur pour 2016-2017. C'est tout ce que j'ai à vous dire sur ce sujet.

M. Prévôt.- Nous avons voté 64 heures en 2016. Le montant, dans le tableau, était bien de 64 heures mais le montant financier était de 1 500. Nous avons donc déjà voté les 64 heures mais 64 heures à 41 € ne font pas 1 500 €.

M. Chaillet.- Est-ce qu'il y a des questions ?
S'il n'y en a pas, qui s'oppose à cette rectification ?
Qui s'abstient ?
(Unanimité)

Je vous remercie.

Je vous donnerai quelques éléments d'information après le dernier point mais j'ai préféré ne pas les donner en début de conseil pour aller directement sur la question de la convention ANR.

9) Evolution UBFC, point de situation

M. Chaillet.- Lors du dernier conseil d'administration, je vous avais dit que je le ferais, je vais donc vous dire quelques mots sur la restitution de ce qui s'est passé au séminaire des membres d'UBFC il y a trois semaines environ. Je parle sous le contrôle de Michel Jauzein qui était présent. Je vais simplement vous donner les conclusions de cette discussion entre les membres.

Le président de l'université de Bourgogne a fait une proposition d'évolution des statuts selon trois axes.

Le premier est de passer d'un vote direct des conseils d'UBFC à un vote indirect. Autrement dit, que les conseils d'UBFC soient une émanation des conseils des établissements.

Le second est que ce soient les membres qui nomment les vice-présidents d'UBFC.

Le troisième est que l'ordre du jour des conseils d'administration d'UBFC soit défini par le conseil des membres.

Il s'agit de modifications de statut souhaitées à partir de 2020 et pas pour la période en cours.

Sur ce sujet, les établissements membres se sont prononcés. Sur chacune de ces trois questions, ils se sont prononcés à six pour et un contre, en l'occurrence l'université de Franche-Comté.

Je ne peux pas faire de résumé plus rapide et clair de cela. Je ne souhaite pas que nous passions une heure sur ce sujet, il faudra que nous prenions le temps de discuter de cela plus profondément. J'ajoute que j'ai tout de même fait état de la crainte que j'avais sur la balkanisation des conseils parce que nous avons des conseils qui, je crois, ne sont pas du tout balkanisés, où chacun peut s'exprimer et la somme des intérêts particuliers ne faisant pas toujours l'intérêt général, le risque existe.


Mme Legard.- Peut-on nous redonner les trois points ? Notre écoute devient un peu flottante en fin d'après-midi, je n'ai donc pas parfaitement compris le troisième point.

M. Chaillet.- Le troisième point est très simple, c'est que l'ordre du jour du conseil d'administration soit préparé par le conseil des membres.

Mme Legard.- Pourrait-on connaître les raisons qui ont amené les chefs d'établissement à prendre cette décision, du moins à voter la proposition du président de l'UB ?

D'autre part, cela va évidemment amener un certain nombre de questions. Donc même si on n'en discute pas, il faudrait tout de même que nous puissions poser un certain nombre de questions pour avoir éventuellement, par la suite, des débats ou avoir des éclaircissements sur ce vote.

M. Jauzein.- L'idée n'est pas que le conseil des membres prépare l'ordre du jour du CA tel que je l'ai compris dans la discussion. C'est qu'il y ait une étape de validation, voire de proposition de points spécifiques par le conseil des membres avant les CA.



M. Chaillet. - En effet, c'est cela.

M. Jauzein. - On est bien conscients que la préparation des documents et des points part d'une proposition. Ce qui est demandé, c'est que le conseil des membres ait juste un point de validation sur les points et éventuellement en rajoute si besoin.

Mme Legard. - Excusez-moi, vous n'avez pas répondu à ma première question. On aimerait savoir pourquoi ces éléments sont arrivés à l'ordre du jour du conseil des membres, comment ils ont été discutés, comment ces éléments ont été amenés parce que cela questionne tout simplement le conseil d'administration d'UBFC. Quelque part, on peut en conclure que, finalement, la constitution du conseil d'UBFC telle qu'elle est réalisée par ce vote direct par l'ensemble des personnels des établissements ne convient pas. Est-ce que vous pensez qu'on ne discute pas suffisamment les éléments ? Est-ce que les éléments qui sont discutés ne sont pas pertinents ?

On aimerait avoir des éléments de fond, que vous puissiez au moins nous livrer quelques explications, tout simplement.

M. Trichard-Comparot. - Je laisserai le Président en parler mais il faudrait revenir sur la chronologie complète des événements. Le séminaire du mois de novembre n'est pas arrivé par hasard. Il fait suite à une réunion qui s'est déroulée au rectorat de l'académie de Dijon en présence de la Préfète, de la Présidente de Région, des deux Recteurs, du DRRT et de l'ensemble des chefs d'établissement, pour résumer et pour faire simple.


Le sujet est normal, il est parfaitement logique que nous ayons cette discussion en tant que membres du conseil d'administration également puisque la loi va évoluer sur l'enseignement supérieur et la recherche, notamment sur deux dispositifs que Nicolas avait abordés rapidement lors du dernier conseil d'administration. Sur la base de ces éléments, il est logique de faire un bilan puisque la loi évolue. L'instrument qu'est la Comue tel qu'il est mis en place aujourd'hui est un instrument lié à la loi de 2013 avec ce qui la bordait dans sa mise en place. Par exemple, si nous avons un conseil d'administration élu de manière directe, c'est parce que la loi ne permettait pas de faire autrement. Je ne parle pas de savoir si c'est bien ou pas, il n'empêche que la loi ne permettait pas de faire autrement puisqu'en dessous de 11 établissements, la loi ne permettait pas de mettre en place un système de vote indirect, c'est-à-dire une représentation élue de manière indirecte par les conseils d'administration des différents établissements. Ce qui se pratiquait – et ce n'était pas moins démocratique – dans la plupart des collectivités type communauté de communes par le passé. D'ailleurs, pour le Sénat, je n'ai jamais vu un problème de démocratie en la matière.

Toujours est-il que la loi ne le permettait pas. Il semble que la nouvelle loi permette aux Comue d'avoir un régime lui permettant d'être sous le régime d'expérimentation. Ceci ouvre la possibilité d'imaginer de nouvelles formes de fonctionnement, soit grand établissement, soit toute autre possibilité et il faut évidemment avoir les textes pour cela. Mais il n'est pas inutile, au bout de 3 ans, de faire un bilan du fonctionnement puisqu'on ne parle pas des projets. Ceci pour voir ce qui peut poser problème dans le fonctionnement et comment on peut améliorer le fonctionnement de notre maison commune. Le débat vient tout simplement de là.

La question de la double légitimité a été posée pendant le congrès qui a eu lieu il y a quelques semaines. Cette question existe, la légitimité des chefs d'établissement élus par leur conseil d'administration, eux-mêmes élus par l'ensemble des communautés de chaque l'établissement, et puis la légitimité du conseil d'administration. Je ne parle pas du CAc mais il est évident que la question est la même.

A partir de là, une question peut se poser : en cas de conflit entre les deux instances, quid ?

Or, on sait bien que la Comue ne peut pas fonctionner sans les établissements, c'est bien normal, elle est issue des établissements et mise en place pour eux. En même temps, il est normal d'avoir un projet global pour l'ensemble des établissements. La somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général, cela va de soi, se pose donc la question du fonctionnement. On pourrait dire que vous avez presque deux systèmes de pyramide potentielle. Soit vous avez un système de pyramide partant de la base, un système ascendant avec des communautés qui élisent leur conseil d'administration qui, eux-mêmes, choisissent leurs représentants au sein de la Comue et un ou une présidente de Comue. Soit vous avez un système inversé, avec un conseil d'administration élu direct et puis on imagine le mécanisme qui peut du coup être progressivement inversé. Ce qui pose un problème dans notre cadre précis puisqu'un certain nombre



d'établissements de notre Comue ne peuvent pas perdre leur autonomie puisqu'ils ont des statuts particuliers. BSB a un statut privé, AgroSup fait partie d'un dispositif national et l'ENSAM est lui-même un établissement national. Cela pose donc des questions compliquées en la matière.

Tout le débat est là-dessus et si le séminaire a eu lieu, c'est parce que la Présidente de Région, la Préfète et les Recteurs ont demandé aux chefs d'établissements de réfléchir à de nouveaux projets de statuts potentiels pour l'avenir. Le séminaire a été issu de cela et les propositions formulées par le Président Bonnin, sachant qu'elles auraient pu venir de n'importe qui d'autre, ou que d'autres propositions auraient pu venir, visent à répondre à cette demande d'évolution.

À la base, les chefs d'établissement avaient plutôt envie d'attendre de voir arriver les nouvelles règles. Ce n'est pas la commande faite ni pas les Recteurs, Présidente de Région et Préfète.

Du coup, je donne ces éléments parce que sans cela, on comprend beaucoup moins les décisions prises par les établissements lors de ce séminaire.

M. Chaillet. - A ce stade, nous n'en sommes pas aux décisions, nous en sommes aux discussions.

Merci d'avoir rappelé le contexte et donné une opinion, puisqu'il me semble qu'une opinion a été donnée. Je ne souhaite pas que l'on prolonge cette discussion, je veux simplement dire que la commande n'était pas, au départ, celle d'une modification des statuts. Mais il se trouve que les uns et les autres n'étant pas forcément d'accord, cela a abouti à la question de la modification des statuts.

Au-delà de cela, je voudrais juste vous sensibiliser à la question du projet. Les statuts, c'est une chose, on peut en discuter sans fin mais, ce qui est important, c'est le projet collectif que l'on a et je pense qu'il serait bon qu'on se le réaffirme, que je le représente, à la limite, sachant que, pour l'essentiel, il est bien dans la trajectoire de l'I-Site, il s'agit bien de la trajectoire de l'I-Site, pour bien vérifier qu'on est toujours dans le projet, que les établissements partagent le même projet. Cela me paraît être la première des choses. Je crois qu'il faut aussi que l'on prenne la question par cet angle-là avant d'aller directement à des questions de statuts qu'il faudra de toute façon poser, c'est une certitude et sans doute sur d'autres sujets également parce que les expérimentations nous laisseront un certain nombre de possibilités dont nous ne connaissons pas le périmètre aujourd'hui.

Mais il y a tout de même la question du projet et du fait de faire communauté, qu'est-ce que l'on fait ensemble et pourquoi.


M. Prévôt. - Je vais être très court. Je voudrais dire trois choses.

La première, c'est que je suis absolument opposé à cette proposition.

Deuxièmement, je conteste la question, la réponse et la façon dont elle est apportée. La question n'est pas de savoir, à ce stade, quelle est la gouvernance et la façon dont on doit y répondre puisque cela a été fixé par les statuts et fait l'objet d'une élection qui a eu lieu en mars 2016 et suite à laquelle un certain nombre de personnes ont été élues, dont je fais partie. J'entends donc bien, devant celles et ceux qui nous ont fait confiance, faire face aux responsabilités qui sont les miennes. Personne ne peut contester, à celles et ceux qui ont été élus par l'ensemble de la communauté des six établissements, le droit d'orienter et de traiter les affaires qui sont celles de la Comue UBFC.

Ensuite, la réponse qui est apportée est une réponse pour le moins, de l'endroit où je suis, faite par le petit bout de la lorgnette des enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté. Ce que j'ai entendu, à l'endroit qui était l'endroit pour en débattre, c'est-à-dire au congrès, c'est une personne s'exprimer quant à un conflit de légitimité que je ne comprends pas plus qu'entre une composante dans une université et son conseil d'administration. À ma connaissance, les directeurs de composante ne sont pas nommés par les présidents d'établissement, ils sont eux-mêmes élus par leur conseil de gestion. On pourrait donc dire qu'il y a un conflit de légitimité entre les composantes, les conseils d'administration et les présidents d'université. On peut trouver des conflits de légitimité partout, c'est mon point de vue. Ce qui s'applique ici devrait à ce moment-là s'appliquer au sein des établissements et dans bien d'autres endroits. La question d'un suffrage direct ou indirect pourrait être posée, mais à condition qu'il le soit dans le cadre d'un projet politique et stratégique à 15 ou 20 ans, ce qui ne me semble pas être le cas.

Même si les chefs d'établissement et directeurs d'établissement d'aujourd'hui peuvent avoir un avis et l'exprimer, cela reste au conseil d'administration et dans le cadre d'un vote dont je considère qu'il doit être au suffrage direct, d'orienter ou de déterminer quel sera l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté.



Je voulais simplement exprimer rapidement un avis que l'on développera, je l'espère, comme on s'y est engagé en congrès, lorsqu'on aura une connaissance plus fine des orientations prises par le gouvernement. C'est l'engagement nous l'avons pris et je souhaite que nous le tenions.

M. Chaillet. - Je ne veux pas qu'on s'éternise sur ce débat ce soir.

M. Trichard-Comparot. - Une simple réaction. Je suis surpris d'entendre le premier vice-président comparer les établissements membres de la Comue à des composantes. C'est tout.

M. Chaillet. - Ces sujets sont encore devant nous. À titre personnel, j'ai le sentiment qu'à ce stade et pour fonctionner, les statuts que nous avons aujourd'hui sont suffisants et que la question est aussi une question de volonté, en l'occurrence de bonne volonté.

Je voudrais juste aussi vous rappeler, mais je pense que vous en êtes conscients, puisqu'on est à la fin de l'année 2017, tout ce qui a été accompli par la communauté UBFC. J'insiste sur le mot "communauté". Nous faisons aussi partie de la communauté autant que les autres. Le projet formation tout au long de la vie, le NCU RITM-BFC, l'école universitaire de recherche, EIPHI et puis, tout à fait dernièrement puisque vous l'avez voté au dernier conseil d'administration, l'action coordonnée sur le réseau national "fin de la vie et soins palliatifs".

Il n'est pas question de se comparer mais, de temps en temps, de se dire que quand on a la volonté collective, on peut faire des choses, voire déplacer des montagnes.

Pour le moment, cette discussion va continuer. Il s'agit des statuts à compter de 2020, donc de la prochaine mandature mais, d'ici à 2020, il faut que l'on fonctionne, que l'on continue à bien fonctionner et c'est une question de volonté collective.

Mme Legard. - Je me déplace de temps en temps dans des réunions où on parle justement beaucoup de Comue et en particulier au CNESER. Je peux vous dire que la Comue Bourgogne Franche-Comté est vraiment vue comme étant un exemple de bon fonctionnement. Je pense donc franchement que personne ne comprendrait que l'on puisse remettre en question les statuts et toutes les modalités extrêmement vertueuses sur lesquelles nous nous sommes basés pour pouvoir faire fonctionner ce regroupement, y compris sur le plan démocratique et sur le plan de toute l'histoire qu'il peut y avoir derrière cette Comue qui a fait participer un ensemble très large de personnels et qui a donné lieu à un vote complètement démocratique avec des projets qui sont extrêmement positifs.


Il y a peut-être des choses qui se passent et qui se disent dans ce conseil des membres, on a bien compris qu'il y avait un problème mais, en réalité, du point de vue des personnels et là, je peux m'exprimer en tant que syndicat représentant du SGEN-CFDT, ces annonces ne sont absolument pas comprises. J'ai bien compris qu'il y avait des soucis et qu'il fallait régler un certain nombre de problèmes mais, pour l'instant, ceci reste assez incompréhensible. Je pense effectivement qu'il y aura d'autres moments pour en parler.

M. Chaillet. - Dominique et je vous propose d'arrêter ensuite.

M. Schauss. - Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Tu as bien fait, Nicolas, de rappeler que cette Comue avait tout de même obtenu quelques résultats probants. Oumhanie a bien fait de rappeler qu'au niveau central, les remontées que nous avons, où les redescendentes, je ne sais pas comment les appeler, sont extrêmement positives. Vous m'avez tous les deux enlevé mon propos mais vous l'avez dit beaucoup mieux que je ne l'aurais fait. Je pense donc qu'il ne faut pas jeter le bébé et l'eau du bain.

Puisqu'il s'agit de 2020, est-ce que cette question va être instruite ou pas ? Comment voit-on les choses ?

M. Chaillet. - Il va falloir l'instruire. Je pense qu'il ne faut pas oublier le projet collectif car c'est ce qui nous lie. Il faudra que nous regardions les choses à compter de début 2018. J'en profite pour dire que la Région Bourgogne Franche-Comté a planifié la possibilité d'avoir un consultant / une consultante sur cette question de l'évolution de la communauté dans le cadre de la loi d'habilitation et des ordonnances qui vont arriver, qui pourra donc nous aider et nous éclairer sur un certain nombre de choses.



Nous nous étions engagés également à faire un congrès, d'ailleurs à la demande du précédent congrès, dès lors qu'on en saurait un petit peu plus sur ces questions de loi d'habilitation et d'ordonnances.

Je viens de faire, comme je m'y étais engagé, le compte rendu de ce séminaire des membres. Vous avez ainsi l'intégralité de l'information. Puisque nous parlons d'information, sauf s'il y a des questions diverses, auquel cas, nous allons les prendre avant...

M. Tatibouët.- Juste une question. Il n'y a pas de verbatim des conseils des membres ?

M. Chaillet.- Les membres ont refusé. La question a été posée.

M. Tatibouët.- En termes de fonctionnement démocratique, c'est intéressant.

M. Chaillet.- En revanche, les comptes rendus des conseils des membres sont désormais sur le site Web d'UBFC. Ils sont disponibles pour tout le monde.

Mme Traxer.- C'est tout de même un peu *light*.

M. Chaillet.- Oui, c'est plus un relevé de conclusions qu'un verbatim, nous sommes d'accord.

M. Trichard-Comparot.- Il ne me semble pas que nous ayons, en tant que citoyen, un verbatim du conseil des ministres et il n'en est pas moins démocratique.

M. Chaillet.- Je vais laisser la parole à Bruno Tatibouët, à Oumhanie et après on clôt ce débat.

M. Tatibouët.- Le premier point sur l'évolution des statuts peut toujours se discuter sur la représentation indirecte, sachant que j'y suis opposé. Il y a tout de même des questions à se poser concernant ce qu'est un CA et à quoi servirait un président dont un conseil extérieur, totalement opaque, pourrait nommer les vice-présidents et choisir l'ordre du jour du CA.


Sincèrement, quand un expert extérieur va analyser le dossier de la Comue, il va se dire que c'est un établissement fantôme, qu'il vaut donc mieux le dissoudre.

Mme Legard.- J'ai bien compris qu'on n'avait pas vraiment le temps d'en discuter. Je voudrais juste préciser que ces ordonnances ont justement été prévues pour permettre à un certain nombre de regroupements qui ne fonctionnaient absolument pas d'évoluer parce qu'actuellement, il faut savoir que c'est une véritable catastrophe sur le plan national. Il y a des enseignants et des étudiants dans la rue pour ces problèmes de Comue. Il y a des établissements qui ne fonctionnent plus. C'est tellement ubuesque qu'il est incroyable que nous en arrivions à de telles situations dans nos universités. En réalité, ces ordonnances ont été faites pour pouvoir, dans un certain nombre de cas, rebattre les cartes pour ces établissements qui ne fonctionnent pas. De ce que j'ai compris, cela n'a pas du tout été conçu pour des situations comme la nôtre pour laquelle, finalement, à part qu'on ne sait pas exactement comment se posent les problèmes pour les membres du conseil des membres, pour nous, dans notre Comue, on ne voit pas vraiment de difficultés particulières.

J'aimerais savoir comment se passent les différentes visites que vous faites au sein des établissements et j'aimerais avoir un retour sur le ressenti des personnels qui ont massivement voté, lorsqu'on les a consultés pour la mise place de cette Comue et qui ont dû certainement vous poser des questions.

M. Chaillet.- Il est difficile de sonder les cœurs et les âmes. Néanmoins, pour le moment, nous avons fait quatre réunions publiques, étant entendu que d'autres continueront sur les sites de Bourgogne Franche-Comté au début de l'année prochaine. Certaines sont déjà planifiées, pas toutes.

Je vais rester prudent puisque nous ne sommes pas dans la tête de nos collègues. Néanmoins, mon sentiment est le suivant. Je pense que la communauté, en tout cas la partie de la communauté qui était dans les réunions publiques, comprend bien les enjeux d'être ensemble dans un territoire qui est un petit territoire, qui est celui de la Bourgogne Franche-Comté, donc une région qui n'est pas la première région de



France du point de vue du PIB, de sa force, chacun le sait, qui est entourée de régions qui sont fortes, chacun le sait aussi. Je crois pouvoir dire que les collègues qui étaient en face de moi ont bien conscience qu'il est important de pouvoir travailler ensemble pour faire face à la compétition nationale et internationale et exister demain et que, au-delà des sujets qui nous préoccupent sur ce dernier point, c'est tout de même bel et bien là l'enjeu principal pour nos jeunes, pour les suivants, pour nos collègues enseignants-chercheurs, enseignants, personnels, chercheurs. C'est vraiment là qu'est l'enjeu principal et je crois que c'est véritablement compris.

Une fois que j'ai dit cela, je peux dire qu'il y a des questions qui se posent, qui sont intéressantes dans les amphis, avec un esprit qui me paraît vraiment positif au sens où une fois qu'on a compris cela et qu'on n'est pas dans l'intérêt particulier soit de soi-même, soit de son périmètre, on a envie de contribuer et l'enjeu est aussi de faire en sorte que l'on puisse, à travers les projets que la communauté porte désormais, les déployer et que le déploiement de ces projets, je pense notamment à RITM-BFC, puisse vraiment toucher autant que possible l'ensemble de la communauté et que chacun s'y sente impliqué.

Mme Chahraoui. - Je ne pense pas, en disant cela, avoir un avis totalement subjectif sur cette question, en tout cas sur les projets structurants. Ce que je peux dire, c'est vraiment la dimension d'avoir du plaisir aussi à travailler ensemble. C'est tout de même une notion importante, aujourd'hui, sachant qu'il y a beaucoup de contraintes qui viennent de toute part. Je crois que c'est aussi le plaisir de pouvoir construire ensemble, d'aller de l'avant, d'avoir de l'ambition pour nous tous, pour notre site, d'avoir de l'ambition pour avoir une formation de qualité, une recherche de qualité et je pense que les vrais enjeux sont là. Ce sont les enjeux pour nos étudiants, pour demain, pour les générations qui viennent après. Je crois que nous avons vraiment intérêt à fédérer nos forces pour pouvoir faire en sorte que les projets que nous portons réussissent pour l'ensemble de la communauté.

Des retours que nous avons eus, autant dans les congrès auxquels nous avons participé, mais aussi les forums et les journées que nous avons organisées, par exemple dans le cadre du PIA, on a vraiment senti cet élan de pouvoir travailler ensemble. Dernièrement, nous sommes allés sur le site de Belfort, nous sommes allés à Dijon et il est très important que la Comue se déplace pour faire le lien également entre les sites. Ceci a été vraiment un élément intéressant de pouvoir aussi sortir parfois de son isolement sur certains sites et donc de pouvoir participer en commun à un beau projet qui peut aussi rayonner à l'extérieur.


M. Chaillet. - Nous aurons bien entendu l'occasion de redébattre de ces sujets, y compris sur le plan de la trajectoire et du projet. Il ne me paraîtrait pas idiot de remettre sur la table, y compris en conseil d'administration, la trajectoire. Parce qu'à force d'en parler, il arrive qu'on finisse par en oublier le contenu. Il est donc bon de se remettre le contenu en tête, sachant que ce contenu a été pour le coup bel est bien conçu par l'ensemble des établissements.

En matière d'informations, il y a l'information récurrente sur la signature scientifique. Les derniers chiffres datent du début du mois. Sur la période de 2015 à 2017 hors décembre, 40 % de la production scientifique des membres mentionne "Université Bourgogne Franche-Comté". Cela continue à progresser d'un point par mois, grosso modo. À chaque fois que je viens présenter les chiffres devant vous conformément à ce qui est prévu, je crois que cela augmente d'un point.

Sur la période 2016-2017 : 56 %. Depuis janvier 2017, nous sommes à 67 %.

Ce sont d'après moi de bons chiffres mais qui sont bien entendu perfectibles puisque tant qu'on n'est pas à 100 %, on est perfectible. Il va donc nous falloir identifier un peu plus précisément quels sont les endroits où nous devons travailler davantage pour continuer à progresser sur le pourcentage de signatures scientifiques communes qui, pour le coup, est un marqueur important du collectif, de la communauté que nous sommes en train de construire.

Le second point concerne les appels à projets Région pour lesquels je vais passer la parole à Olivier Prévôt. Nous sommes autorisés à vous en dire quelques mots, même si ce n'est pas encore complètement lancé. Cela concerne des équipements pédagogiques et de la vie étudiante.



M. Prévôt. - Tu as dit l'essentiel. La Région nous a saisis de son souhait d'ouvrir deux appels à projets tout début janvier auprès de l'ensemble de la communauté universitaire, bien entendu. Le premier concerne les équipements numériques et pédagogiques, avec une dotation de 600 000 €. L'autre appel à projet concerne la vie étudiante, pour le même montant.

Ces appels à projets nécessiteront, pour celles et ceux qui veulent y répondre, de se connecter sur la plateforme Olga, comme pour tout appel à projets de la Région. La demande qui a été formulée auprès de nous par la Région, c'est que nous émettions un avis sur les propositions qui sont formulées par les établissements et les porteurs de projet. C'est la raison pour laquelle nous vous donnons cette information. Cette analyse des projets est un avis, ce n'est pas une décision. Pour le coup, la proposition que nous formulons, c'est que ce soit le conseil académique qui étudie cette proposition et formule un avis au nom d'UBFC puisque c'est l'instance la plus à même de regarder cette proposition.

C'est une information à ce stade et une proposition de renvoyer au conseil académique le soin d'étudier les modalités d'examen de ces dossiers et l'expression d'un avis.

M. Chaillet. - Merci.

En tout dernier point et pour boucler la boucle sur le budget, nous sommes contraints de revoter le budget, comme cela a été dit tout à l'heure, ce qui n'est pas extrêmement agréable, vous en conviendrez. La question du quorum est évidemment posée mais je voudrais juste signaler qu'il y a des administrateurs, qui ne sont évidemment pas autour de la table, qui ne sont pas là.

Dans ces conditions, il est compliqué d'avoir le quorum, y compris du point de vue informatique, même si on met en place une plateforme numérique.


Mme Girin. - Par rapport à cette absence de quorum, notamment pour voter le budget initial 2018, conformément au texte du Code de l'Éducation que j'ai revu depuis, il est précisé que le budget est exécutoire au 1^{er} janvier s'il est voté. Si ce n'est pas le cas, c'est l'article R719.76 qui s'applique et qui donne des précisions, notamment sur le fait que les opérations de recettes et de dépenses sont effectuées temporairement sur la base de 80 % du budget de l'exercice précédent.

C'est donc ce qui s'applique le temps que le budget initial puisse être voté soit en présentiel, soit de manière dématérialisée. Dans ce dernier cas, il faudra s'assurer que toutes les conditions pour garantir la sécurité juridique du vote soient bien présentes parce qu'il y en a tout de même certaines à vérifier.

M. Chaillet. - Mais encore une fois, faire les choses en présentiel est faisable. Je ne dis pas que ce n'est pas faisable mais je mentionne juste qu'il y a des conseillers que nous n'avons jamais vus.

M. Prévôt. - On va arriver, au mois de mars, au renouvellement du collège électoral des étudiants. Je voudrais juste signaler que tant au CAC qu'au CA, les étudiants élus ne sont pas ou peu présents. Ceci est explicable par le fait que ce n'est pas évident, lorsqu'on est étudiant, de participer à la vie de sa composante, de son établissement et potentiellement de la Comue. Nos débats sont tout de même, du point de vue des étudiants, probablement éloignés de leur quotidien. Il y a donc sûrement des explications mais ce sont tout de même six sièges et 14 sièges pour les membres extérieurs.

S'il y a une discussion à avoir, il y a ce que vient d'évoquer Nicolas mais je me permets aussi de dire que sur les six établissements, les six représentants d'établissement, trois ne sont pas présents aujourd'hui. Je le dis parce qu'il est important de le signaler. J'ai aussi le droit d'exprimer mon point de vue. Ce sont trois personnes physiques alors qu'il faut voter le budget, ce qui est un acte politique fort. Tout cela méritera donc d'être regardé pour que nous puissions nous assurer qu'il y ait un quorum parce que je ne suis pas favorable à un vote à distance, et que des personnes qui, par exemple, n'ont pas siégé depuis le début puissent s'exprimer sur un budget sans avoir le suivi des débats et des échanges que nous avons. Tout cela doit se faire en ayant un attachement - j'ose le dire pour un administrateur - à la structure dans laquelle il siège.



M. Chaillet.- Sur ces paroles, s'achève notre conseil d'administration, dernier conseil d'administration de 2018. Je vous souhaite, à chacune et chacun d'entre vous, d'excellentes fêtes de fin d'année, un bon repos puisque j'imagine que vous l'aurez bien mérité et que tout le monde va y goûter. Nous nous retrouvons au CA du 24 janvier.

Excellentes fêtes de fin d'année, bon repos et à très bientôt.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 26)